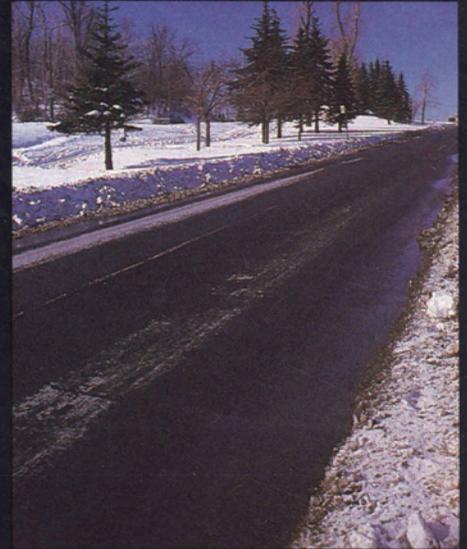
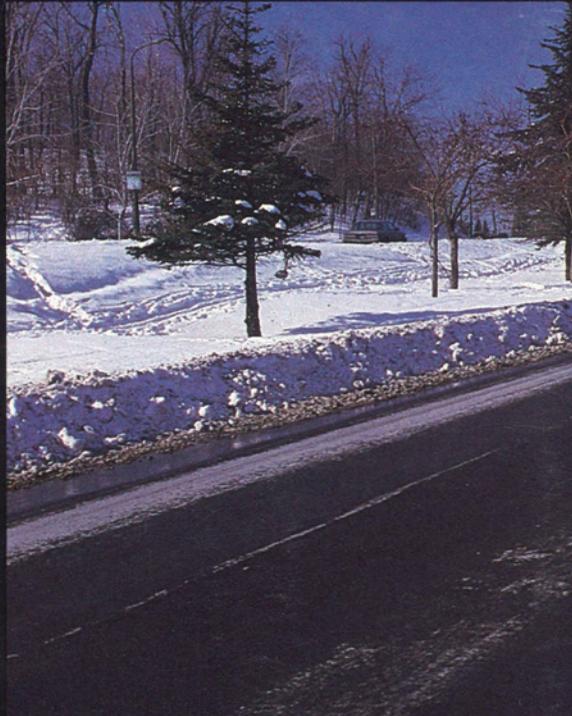


Les programmes courts

**PHÉNOMÈNE
QUÉBÉCOIS à
SAUVEGARDER**



Association Générale des Étudiants et des Étudiantes de la Faculté de l'Éducation Permanente de l'Université de Montréal

L'ÉDUCATION DES ADULTES À L'UNIVERSITÉ EN **DANGER!**

SANS QU'UNE ÉTUDE COMPLÈTE SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES À L'UNIVERSITÉ N'AIT ÉTÉ FAITE, UN COMITÉ DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS RECOMMANDE:

1 L'ABOLITION DES BACCALaurÉATS PAR CUMUL DE CERTIFICATS;

2 UNE HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ.

L'AGEEFEP DÉNONCE CES RECOMMANDATIONS.

L'AGEEFEP ENTEND CONTRER L'ACTION DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS EN FORMANT UN FRONT COMMUN AVEC LES ÉTUDIANTS ET LES ÉTUDIANTES ADULTES DE TOUTES LES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC. ELLE DEMANDE:

1 QUE SOIT CRÉÉE UNE COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA FORMATION COURTE DANS LES UNIVERSITÉS;

2 QUE SOIT REJETÉE TOUTE HAUSSE DE FRAIS DE SCOLARITÉ.

Tous les étudiants et les étudiantes adultes peuvent participer à l'action contre le rapport du Conseil des Universités en signant la pétition qui leur permettra de se faire entendre et reconnaître par le gouvernement.

Renseignements: AGEEFEP 842-3678



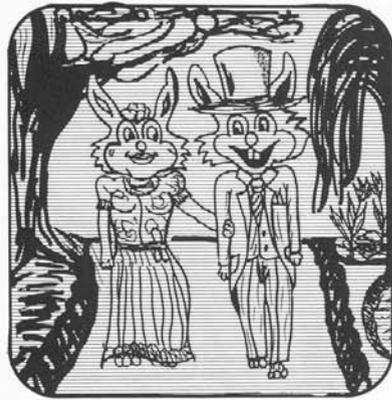
Un souvenir de Votre Mariage

Un souvenir vivant et excitant sur vidéo



Ne confiez pas le tournage vidéo de ce moment unique à un amateur...

Faites confiance à nos professionnels pour une production de qualité



10%
de réduction

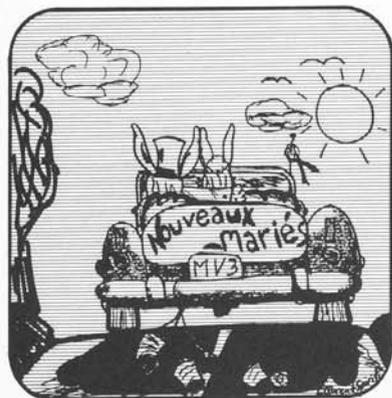
aux membres
de

I'A.G.E.E.F.E.P

588-4473

MultiVision

les spécialistes du vidéo



SOMMAIRE

DIRECTION ET RÉDACTION EN CHEF :

Guy Foucault

COLLABORATION :

Christian Arseneault, Daniel Baril, Diane de Bonville, Maude Hervé, Louise Leclaire, Claude Lussier, Robert Martin, Ginette Robillard, Christiane Vaillancourt, Yolande Pouré-Frahndrich, Nicole Raymond, Jean-Pierre Vézina, Louise Piché-Gariépy

CORRECTION :

Maude Hervé, Béatrice Baldacchino, Diane De Bonville, Assumpta Ndejuru

PHOTOGRAPHIE :

Claude Le Bel

PAGE COUVERTURE :

Liliane Bedey, idée originale de Laurent Spiriti

MISE EN PAGE ET MONTAGE :

Liliane Bedey, Laurent Spiriti

SUPERVISION DE LA MISE EN PAGE ET DU MONTAGE :

Liliane Bedey

PHOTOCOMPOSITION :

Alinéa Inc.

SÉPARATION DE COULEURS :

Grafix

PUBLICITÉ :

ACCÈS MÉDIA - 287-1182

IMPRESSION :

Imprimerie Jacques-Cartier

TIRAGE :

15 000 exemplaires

La revue de l'Ageefep est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. — Adresse : C.P. 6128, Succ. A, Montréal, H3C 3J7 — Tél. : (514)842-3678 Tout texte ou illustration publié dans La revue de l'Ageefep peut être reproduit avec mention obligatoire de sa source. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 3^e trimestre 1985. Port payé à Montréal, courrier de 3^e classe.

PLUME LIBRE 4

EDITORIAL 6

AFFAIRES ACADÉMIQUES

Conseil des Universités : le baccalauréat par cumul de certificats sérieusement remis en question 8

INFORMATION -
COMMUNICATION 11

SERVICES AUX ÉTUDIANTS 12

COOPÉRATION ET DÉVE- LOPPEMENT

L'AFAP et l'ICEA : deux organismes voués à la promotion de l'éducation des adultes 15

PÉTITION 18

VOS DROITS 20

ENTREVUE AVEC GUY LA- CHAÎNE

Président du Syndicat des chargés de cours 22

CERTIFICAT (ÉTUDES
INDIVIDUALISÉES) 26

HORS CAMPUS 30

CHRONIQUE SANTÉ 32

CULTURE 34

PLUME Libre

Argent quand
tu nous tiens!

À PEINE REMISE DU CHOC REÇU LORSQUE J'AI DU PAYER MON PREMIER COMPTE À L'UNIVERSITÉ, JE ME PRÉPARE SANS TROP DE RÉJOUISSANCE À PAYER LE PROCHAIN. COMME TOUT LE MONDE, JE M'ATTENDAIS À 5\$ DE FRAIS D'ASSOCIATION. J'AURAIS ACCEPTÉ SANS TROP ROUSPÉTER UNE MAJORATION JUSQU'À 10\$ MAIS 15\$ C'EST BEAUCOUP! ET COMME PLUSIEURS ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES ADULTES, JE NE PEUX ME PERMETTRE DE SUIVRE PLUS D'UN COURS PAR TRIMESTRE. DONC MES FRAIS DE COTISATION POUR LES S.A.E. ET POUR L'AGEEFEP S'ÉLÈVENT À 33% DE LA FACTURE À PAYER CHAQUE TRIMESTRE.

DE LÀ À CONCLURE QU'ON VEUT DES SERVICES MAIS QU'ON NE VEUT PAS

PAYER, C'EST TROP FACILE. ON POUVAIT LIRE DANS NOTRE REVUE DE JANVIER QUE LE DÉBAT POUR FIXER LA COTISATION AU CONGRÈS DE FONDATION FUT « LE DÉBAT LE PLUS CHAUD ET UN DES PLUS LONGS ». ET CE N'EST QU'APRÈS « UNE LONGUE SÉRIE D'EXPLICATIONS ET DE BONS ARGUMENTS DU CÔTÉ DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DES DÉLÉGUÉS » QU'ON VOTA DE LA FIXER À 15\$ PAR SESSION. (VOL. I, NO 3, P. 12).

BIEN SÛR QUE LE COMITÉ EXÉCUTIF NE MANQUE PAS DE BONS ARGUMENTS ET D'ENTHOUSIASME. UN COUP DE TÉLÉPHONE AU LOCAL DES PERMANENTS M'A CONVAINCUE QU'IL Y AVAIT UN GROS PAIN SUR LA PLANCHE ET QU'IL FALAIT S'ÉQUIPER DE BONS COUTEAUX ET PAYER LES BRAS QUI VONT TRANCHER LES QUESTIONS. MAIS MON PORTEFEUILLE N'EN EST PAS MOINS RESTÉ BOUCHE BÉE.

POUR EMPLOYER UNE EXPRESSION TRÈS COURANTE À L'AGEEFEP, J'AI BIEN PEUR QUE LES PREMIERS ÉTUDIANTS MEMBRES DE L'ASSOCIATION NE SOIENT LES "VACHES À LAIT" QUI PAYENT POUR TOUT CE QU'ON N'A

PAS EU DEPUIS ONZE ANS (FONDATION DE LA FEP). SI ON VEUT PARTIR EN GRANDE ET EN AVOIR LE PLUS POSSIBLE ET TOUT DE SUITE, LES COÛTS SONT JUSTIFIÉS. SI DE FAÇON RÉALISTE ON VEUT ALLER CHERCHER LA COLLABORATION ET LA PARTICIPATION DES ADULTES POUR L'INSTALLATION PROGRESSIVE DE SERVICES PLUS ADÉQUATS, ALORS L'ASSOCIATION PEUT DÉMARRER PLUS MODESTEMENT EN SOUTIRANT MOINS DES POCHESES DE SES NOUVEAUX MEMBRES. □

ANDRÉE BROUSSEAU

Membre à
part entière

À MA GRANDE SURPRISE, JE RECEVAIS LE 30 JANVIER DERNIER, MON PREMIER EXEMPLAIRE DE

VOTRE REVUE DE L'AGEEFEP. C'EST AVEC BEAUCOUP DE PLAISIR QUE J'EN AI PARCOURU LES NOMBREUSES PAGES. DEPUIS MON ENTRÉE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, JAMAIS JE N'AI EU LA CHANCE DE LIRE QUELQUE CHOSE D'AUSSI BIEN.

J'ENCOURAGE TOUTE VOTRE ÉQUIPE À CONTINUER DE CONCENTRER AUTANT D'EFFORTS AU MONTAGE DE CETTE REVUE. VOUS FAITES DE TOUS LES ÉTUDIANTS DE LA FEP DES GENS AVERTIS DE CE QUI SE PASSE CHEZ VOUS. PAR LA MÊME OCCASION, VOUS FAITES EN SORTE QUE CHACUN D'ENTRE NOUS SE SENTE MEMBRE À PART ENTIÈRE DE CETTE GRANDE FAMILLE. □

BRAVO À VOUS TOUS ET
MERCI!
UNE NOUVELLE ÉTU-
DIANTE À LA FEP.

LUCIE GIGUÈRE

LU DANS LA PRESSE DU 4 MARS 1986. CE COMMENTAIRE DE M. GUY PINARD, JOURNALISTE.

Une revue de qualité

COMME IL EST QUESTION D'ORGANES DE COMMUNICATIONS, ON POURRAIT SOULIGNER LA QUALITÉ DE LA REVUE DE L'AGEEFEP, ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, D'OÙ L'ACRONYME TRÈS LOURD QU'ON RETROUVE HÉLAS DANS LE TITRE DE LA REVUE. CET INTÉRESSANT MAGAZINE EST DIRIGÉ PAR GUY FOUCAULT, AVEC NICOLE RAYMOND COMME RÉDACTRICE EN CHEF. L'ASSOCIATION EST PRÉSI-

DÉE PAR ROBERT MARTIN QUI, COMME CHACUN DES SEPT PRINCIPAUX DIRIGEANTS A ÉTÉ RÉCEMMENT RÉÉLU PAR ACCLAMATION POUR DEUX ANS. LES AUTRES SONT DENIS SYLVAIN (SECRETARE GÉNÉRAL), ET LES VICE-PRÉSIDENTS GUY FOUCAULT (INFORMATION ET COMMUNICATIONS); JEAN-PIERRE VÉZINA (SERVICES AUX ÉTUDIANTS); CHANTAL LAPLANTE (AFFAIRES ÉTUDIANTES); GEORGIA LAZARAKIS (AFFAIRES ACADEMIQUES); CHRISTIAN ARSENEAULT (COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT). □

Merci Nicole

MAINTENANT QUE LA REVUE DE L'AGEEFEP A LE VENT DANS LES VOILES, SON PRINCIPAL ARTISAN, NICOLE RAYMOND, A DÉCIDÉ DE CONCENTRER SES ÉNERGIES ET SON TALENT À SES FONCTIONS DE SECRETARE ADMINISTRATIVE DE L'ASSOCIATION.

NOUS SAVONS QUE SON CHOIX EN FUT UN DES PLUS DIFFICILES; NICOLE A TRAVAILLÉ JOUR ET NUIT POUR FAIRE DE VOTRE REVUE UN PÉRIODIQUE SÉRIeux ET DE QUALITÉ TANT AU NIVEAU DE CONTENU QUE DU CONTENANT.

NOUS NE POUVONS QUE L'EN REMERCIER ET L'ASSURER QUE L'ÉQUIPE DE LA REVUE POURSUIVRA SA POLITIQUE D'EXCELLENCE.

La section Plume libre est réservée aux opinions de nos lecteurs. Toutes les lettres seront publiées, à condition qu'elles soient signées et qu'elles respectent une certaine éthique. Nous nous réservons cependant le droit d'abréger les textes trop longs. L'Ageefep n'endosse pas nécessairement les opinions exprimées dans Plume libre.

Une association étudiante coûteuse

IL EST ÉTONNANT DE CONSTATER L'ÉCART ENTRE LES FRAIS EXIGIBLES PAR LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES MEMBRES DE LA FAECUM ET L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE, L'AGEEFEP. EFFECTIVEMENT, COMMENT JUSTIFIER LES FRAIS DE 15,00 \$, ET CE, PAR SESSION, COMPARATIVEMENT À 2,50 \$ OU 3,00 \$ POUR UNE MÊME PÉRIODE AUX AUTRES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. PROBABLEMENT QUE LES FRAIS ENCOURUS PAR L'AGEEFEP SONT PLUS ÉLEVÉS À CAUSE DE SA CLIENTÈLE ÉTUDIANTE QUI NE FRÉQUENTENT L'UNIVERSITÉ QUE LE SOIR. PAR CONTRE, LORSQUE L'ON CONNAÎT LE NOMBRE D'ÉTUDIANT(E)S À LA

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (12 000) PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DE LA CLIENTÈLE DE CETTE UNIVERSITÉ (43 000), L'ON EST EN DROIT DE SE DEMANDER COMMENT SERONT UTILISÉS LES FONDS ET SURTOUT SONT-ILS ABSOLUMENT NÉCESSAIRES ? EST-CE QUE LE CARACTÈRE SPÉCIFIQUE DE SA CLIENTÈLE (AGEEFEP), EN MAJORITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, EXPLIQUE CES FRAIS EXORBITANTS ? AINSI, SI L'ON TIEN COMPTE DU FAIT QUE PLUSIEURS DES ÉTUDIANT(E)S DE LA FEP NE S'INSCRIVENT QU'À UN SEUL COURS PAR SESSION POUR LA MODIQUE SOMME DE 64,50 \$, LES 15,00 \$ SUPPLÉMENTAIRES REPRÉSENTENT PRÈS DE 25 % DES COÛTS TOTAUX POUR POURSUIVRE DES ÉTUDES À LA FEP.

DE PLUS, SI L'ON COMPTE QU'UN(E) ÉTUDIANT(E) PEUT ÊTRE INSCRIT(E) AUX TROIS SESSIONS ANNUELLES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, CES FRAIS TOTALISENT 45,00 \$, SOIT 20,00 \$ DE MOINS QUE LES FRAIS DE SCOLARITÉ EXIGIBLES POUR UN COURS. OR, QUAND ON PENSE QUE LES ÉTUDIANT(E)S DE JOUR PAIENT ENVIRON 9,00 \$ AU MAXIMUM PAR ANNÉE POUR LEUR ASSOCIATION, IL EST TOUT À FAIT NORMAL DE SE POSER DE NOMBREUSES QUESTIONS QUANT À LA JUSTIFICATION DES FRAIS IMPOSÉS AUX ÉTUDIANT(E)S DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL.

EN SOMME COMMENT SERONT DÉPENSÉS LES 180 000 \$ DES ÉTUDIANT(E)S DE LA FEP ET SURTOUT SERONT-ILS RÉELLEMENT UTILISÉS AU BIEN-ÊTRE DES ÉTUDIANT(E)S AINSI QU'À L'AMÉLIORATION DE L'ENSEMBLE DES CONDITIONS AUXQUELLES ILS (ELLES) SONT CONFRONTÉ(E)S. □

SYLVIE PILON

1. Lettre parue dans *Le Devoir* du 14 février 1986.

Une cotisation pertinente

DANS UNE LETTRE AU DEVOIR, PUBLIÉE LE 14 FÉVRIER 1986, M^{ME} SYLVIE PILON, DE GREENFIELD-PARK, SE QUESTIONNE PUBLIQUEMENT SUR LA PERTINENCE D'UNE COTISATION DE 15,00 \$ PAR SESSION POUR ÊTRE MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (AGEEFEP).

DANS UN DEUXIÈME TEMPS, M^{ME} PILON S'INQUIÈTE DE L'UTILISATION QUI SERA FAITE DE CES FONDS ET S'ILS SERONT « RÉELLEMENT UTILISÉS AU BIEN-ÊTRE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (FEP) ». CONTRAIREMENT AUX AVANCÉS DE M^{ME} PILON, UNE COTISATION DE 15 \$ PAR SESSION NE CONSTITUE PAS UNE EXCEPTION CHEZ LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES ET IL EST INEXACT D'AVANCER QUE LES AUTRES ASSOCIATIONS PERÇOIVENT EN MOYENNE 2,50 \$ OU 3 \$ PAR SESSION. TOUS LES ÉTUDIANTS DE JOUR VERSENT, AU DÉPART, 2 \$ PAR SESSION À LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES (FAECUM) EN PLUS DE LA COTISATION À LEUR PROPRE ASSOCIATION.

VOICI QUELQUES EXEMPLES DES FRAIS VERSÉS À QUELQUES ASSOCIATIONS, PAR SESSION :
FACULTÉ DE DROIT, 10 \$
MÉDECINE, 15 \$
DÉPARTEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE, 12,50 \$
MÉDECINE DENTAIRE, 15 \$
PSYCHO-ÉDUCATION, 10,50 \$
UNIVERSITÉ MCGILL, 25 \$
CONCORDIA, 1,80 \$ PAR

CRÉDIT : MOYENNE DE TROIS COURS, 16,20 \$

QUANT À LA COTISATION DE L'AGEEFEP, LA DÉCISION A ÉTÉ PRISE PAR LES 200 DÉLÉGUÉS ET DÉLÉGUÉES DES CLASSES RÉUNIS EN CONGRÈS ET RÉPOND AUX BESOINS ESSENTIELS DE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION COMME LA NÔTRE.

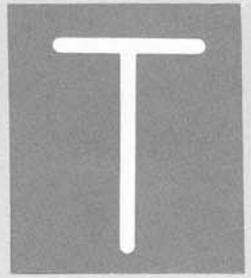
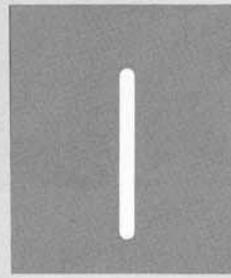
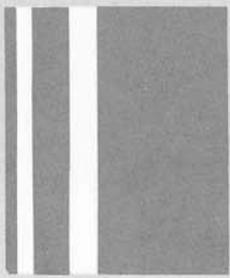
LES 12 000 ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES REÇOIVENT LES SERVICES DE L'ASSOCIATION ET LEUR REVUE BIMESTRIELLE MÊME SI, À CERTAINS SEMESTRES, ILS NE SUIVENT PAS DE COURS. AINSI, UN ÉTUDIANT OU UNE ÉTUDIANTE INSCRIT À UN CERTIFICAT POUR LA SESSION D'AUTOMNE SEULEMENT CONTINUE DE BÉNÉFICIER DES SERVICES DE L'AGEEFEP POUR LES SESSIONS D'HIVER ET D'ÉTÉ MÊME S'IL OU ELLE NE DÉBOURSE QUE LE MONTANT DE LA COTISATION D'UNE SEULE SESSION.

EN CE QUI A TRAIT À LA RAISON D'ÊTRE DE L'ASSOCIATION, NOUS INVITONS M^{ME} PILON À PRENDRE CONNAISSANCE DES REVUES DE L'AGEEFEP QUI LUI SONT LIVRÉES À DOMICILE, OU TOUT LE MOINS À COMMUNIQUER AVEC LES OFFICERS DE L'ASSOCIATION QUI SE FERONT UN PLAISIR ET UN DEVOIR DE L'ÉCLAIRER. UNE PROPOSITION DU CONGRÈS L'AUTORISE MÊME, SUR DEMANDE ÉCRITE, À VÉRIFIER LES LIVRES COMPTABLES DE L'ASSOCIATION.

LES DÉLÉGUÉS ET DÉLÉGUÉES AU CONGRÈS DE FONDATION ONT DÉMOCRATIQUEMENT STRUCTURÉ L'ASSOCIATION ET, AUX DEUX TIERS DES VOIX, ONT CONSIDÉRÉ QU'UNE COTISATION DE 15 \$, DÉDUCTIBLE D'IMPÔT, PARAÎSSAIT UNE JUSTE PART POUR DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES ADULTES QUE LES NOMBREUSES OCCUPATIONS RENDENT, POUR LA PLUPART, NON DISPONIBLES AU BÉNÉVOLAT. □

GUY FOUCAULT, VICE-PRÉSIDENT À L'INFORMATION ET AUX COMMUNICATIONS





UN ACQUIS À CONSERVER

LES QUÉBÉCOIS SONT EN RETARD SUR LE RESTE DU CANADA EN MATIÈRE D'ÉDUCATION », ENTEND-ON RÉPÉTER SUR TOUS LES TONS DEPUIS TOUJOURS. LA DERNIÈRE SIRÈNE D'ALARME, UN RAPPORT SUR LA FORMATION COURTE RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS, SONNE FAUX.

LE RAPPORT, INTITULÉ « LA FORMATION COURTE DANS L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE », MET EN DOUTE LA QUALITÉ DES PROGRAMMES COURTS TELS QUE LES CERTIFICATS DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE, ET SURTOUT L'OPPORTUNITÉ POUR LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS DE FINANCER DE TELS PROGRAMMES.

APRÈS AVOIR PRESQUE ENSEVELI SES LECTEURS SOUS UNE AVALANCHE DE STATISTIQUES COMPARATIVES, LE COMITÉ QUI PRÉSENTE LE RAPPORT CONCLUT, ALARMISTE : « SI LA TENDANCE SE MAINTIENT, IL Y AURA EN 1989-1990 AUTANT D'INSCRITS AUX PROGRAMMES DE FORMATION COURTE QU'AU BACCALAU-RÉAT ». LE PROBLÈME, C'EST QUE LE COMITÉ N'A CONVAINCU PERSONNE QU'UNE TELLE SITUATION SERAIT AUSSI DRAMATIQUE QU'IL LE LAISSE ENTENDRE. SON ARGUMENTATION RÉUSSIT À DÉMONTRER QUE LA FORMATION COURTE À L'UNIVERSITÉ CONNAÎT UN DÉVELOPPEMENT FULGURANT AU QUÉBEC FRANCOPHONE, MAIS PAS QUE C'EST NÉFASTE.

LE COMITÉ N'A AUCUNEMENT ÉTUDIÉ LES EFFETS D'UN TEL ESSOR DES PROGRAMMES COURTS SUR LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE ; IL S'EST LIMITÉ À EN ÉVALUER L'IMPACT SUR L'UNIVERSITÉ. AU DÉBUT DE SON RAPPORT, LE COMITÉ PRÉCISE QU'IL NE POUVAIT PROCÉDER À UNE ÉTUDE DES BESOINS DE LA POPULATION EN MATIÈRE D'ÉDUCATION « DANS LE CONTEXTE ET LE TEMPS QUI LUI ÉTAIENT IMPARTIS ». IL AURAIT DÛ S'ARRÊTER LÀ. LES DÉCISIONS CONCERNANT L'ORIENTATION À DONNER AUX UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES TOUCHENT UN TISSU SOCIAL TROP IMPORTANT POUR QUE L'ON SE PERMETTE DE LES PRENDRE SANS RÉALISER UNE ÉTUDE SÉRIEUSE DES BESOINS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE.

D'AILLEURS, IL AURAIT ÉTÉ TRÈS APPRÉCIÉ QUE LE CONSEIL DES UNIVERSITÉS PROCÈDE À UNE TELLE ÉTUDE AVANT DE PUBLIER UN RAPPORT QUI DISCRÉDITE À CE POINT LA FORMATION COURTE ET, PAR RICOCHET, LE TRAVAIL DE CEUX ET CELLES QUI ONT CONTRIBUÉ À SON DÉVELOPPEMENT. UN ORGANISME AUSSI IMPORTANT QUE LE CONSEIL DES UNIVERSITÉS DEVRAIT VEILLER PLUS ATTENTIVEMENT À NE PAS « AMEUTER » L'OPINION PUBLIQUE AVEC DES RAPPORTS DÉNONCIATEURS AVANT MÊME D'AVOIR PROCÉDÉ À UN MINIMUM DE CONSULTATION.

LE RAPPORT, QUI N'EST BASÉ SUR AUCUNE ÉTUDE DE BESOINS, RESSEMBLE À UNE TENTATIVE VISANT À DÉMONTRER, PAR UN ÉTALAGE DE STATISTIQUES, QUE LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES FRANCOPHONES SONT EN TRAIN DE DÉVIER DANGEREUSEMENT DE LEUR « MISSION ». LE COMITÉ OUBLIE QUE CETTE MISSION N'EST PAS IMMUALE. L'UNIVERSITÉ N'EST PAS UN MONDE À PART ; ELLE FAIT PARTIE D'UNE SOCIÉTÉ ET DOIT ÉVOLUER SELON LE DÉVELOPPEMENT DE CELLE-CI. C'EST À L'UNIVERSITÉ DE S'ADAPTER À LA RÉALITÉ SOCIALE ET NON L'INVERSE.

L'ERREUR DU COMITÉ, C'EST D'AVOIR NÉGLIGÉ DE SE DEMANDER SI LA FORMATION COURTE NE RÉPOND PAS JUSTEMENT AUX BESOINS DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE, ET SI CE N'EST PAS, POUR UNE FOIS, NOUS QUI AURIONS UNE LONGUEUR D'AVANCE SUR LE RESTE DU CANADA.

LE COMITÉ SEMBLE AVOIR AUSSI OUBLIÉ UNE QUESTION ESSENTIELLE : LES GENS QUI S'INSCRIVENT À DES PROGRAMMES COURTS S'INSCRIRAIENT-ILS À DES PROGRAMMES RÉGULIERS SI C'ÉTAIT LA SEULE OPTION POSSIBLE ?

O R I A L

LES PROGRAMMES COURTS ONT CONTRIBUÉ ÉNORMÉMENT, CELA EST INCONTESTABLE, AU FAIT QU'EN CINQ ANS, L'ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE DE 1^{ER} CYCLE DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC AIT ÉTÉ ÉGALE À CELLE DU CANADA. LE RATRAPAGE DU QUÉBEC, C'EST GRÂCE À LA FORMATION COURTE QU'IL SE FAIT. NOUS SOMMES CONVAINCUS QU'UNE IMPORTANTE PARTIE DE LA CLIENTÈLE DES PROGRAMMES COURTS NE SE SERAIT PAS INSCRITE SI ON LUI AVAIT OFFERT COMME SEULE POSSIBILITÉ DE S'INSCRIRE À UN BAC. L'ABOLITION DES BACCALAU-RÉATS PAR CUMUL DE CERTIFICATS ENTRAÎNERAIT PAR CONSÉQUENT UN NET RE-CUL DE L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES POUR LES ADULTES.

ON A ACCUSÉ CERTAINES UNIVERSITÉS D'AVOIR MULTIPLIÉ LES PROGRAMMES COURTS AFIN D'ATTIRER UNE CLIENTÈLE QUI LEUR PERMETTAIT DE VOIR LEURS SUBVENTIONS AUGMENTÉES. IL FAUDRAIT ÉVITER QUE DE TELLES ACCUSATIONS, PEUT-ÊTRE FONDÉES (MAIS LES UNIVERSITÉS AVAIENT-ELLES VRAIMENT LE CHOIX ?), SERVENT D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES COURTS.

LE MODE ACTUEL DE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS A SANS DOUTE CONTRIBUÉ À LA PROLIFÉRATION DES PROGRAMMES COURTS, MAIS IL FAUDRAIT PEUT-ÊTRE PENSER À ÉTABLIR UN MODE DE FINANCEMENT PLUS LOGIQUE ET PLUS JUSTE AVANT DE VOULOIR S'ATTAQUER AUX PROGRAMMES COURTS COMME S'ILS ÉTAIENT COUPABLES DES PROBLÈMES FINANCIERS DES UNIVERSITÉS. SI LA CLIENTÈLE DE LA FORMATION COURTE S'EST ACCRUE SI RAPIDEMENT, C'EST SÛREMENT PARCE QU'ELLE RÉPONDAIT À DES BESOINS CRIANTS DANS LA POPULATION.

DES BESOINS COMME CEUX DES FEMMES QUI, SOUVENT OBLIGÉES D'ABANDONNER LEURS ÉTUDES TRÈS JEUNES, ONT BESOIN D'UNE « SECONDE CHANCE ». COMME LA CLIENTÈLE DES PROGRAMMES COURTS EST EN MAJORITÉ FÉMININE, ADOPTER LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ ENTRAÎNERAIT UN RE-CUL IRRÉCUPÉRABLE POUR LA SITUATION DES FEMMES DANS L'ÉDUCATION, QUI N'EST DÉJÀ PAS ROSE.

LE COMITÉ AFFIRME QUE LE PHÉNOMÈNE DE LA FORMATION COURTE N'A PAS RÉELLEMENT AMÉLIORÉ L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES, MÊME S'IL A PERMIS À PLUS DE GENS DE S'Y INSCRIRE. LES ÉTUDES AUXQUELLES ON A DONNÉ L'ACCÈS PAR LA FORMATION COURTE N'AYANT PAS LA MÊME VALEUR QUE LES ÉTUDES RÉGULIÈRES, LES PERSONNES QUI S'Y INSCRIVENT SERAIENT EN QUELQUE SORTE TROMPÉES : « IL NE SUFFIT PAS D'ENTRER À L'UNIVERSITÉ MAIS BIEN D'EN SORTIR AVEC UNE FORMATION ÉQUIVALENTE À CELLE DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER », CONCLUT LE COMITÉ.

NOUS SOMMES PARTIELLEMENT D'ACCORD AVEC L'ANALYSE DU COMITÉ SUR CE POINT, MAIS NOUS AVONS UNE VISION TRÈS DIFFÉRENTE DES SOLUTIONS À ADOPTER. APRÈS AVOIR PARTIELLEMENT VAINCU LA « STRATIFICATION IMPOSÉE DE L'EXTÉRIEUR » (P.42) (PARTIELLEMENT PARCE QUE LES COUCHES DÉFAVORISÉES SONT TOUJOURS TRÈS PEU PRÉSENTES À L'UNIVERSITÉ), C'EST À LA « STRATIFICATION MAINTENUE DE L'INTÉRIEUR » QU'IL FAUT S'ATTAQUER. COMMENT ? EN COMPRENANT ENFIN L'IMPORTANCE DU PRINCIPE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE ; EN ACCEPTANT QUE LES PROGRAMMES COURTS SOIENT UN OUTIL ESSENTIEL DE CETTE FORME D'ÉDUCATION ; EN NE CONSIDÉRANT PLUS LA FORMATION COURTE COMME UNE ACTIVITÉ UN PEU FUTILE DE L'UNIVERSITÉ OU COMME LA POSSIBILITÉ DE TROUVER À BON COMPTE DU FINANCEMENT POUR SES ACTIVITÉS RÉGULIÈRES ; ENFIN, EN INVESTISSANT DANS LES PROGRAMMES COURTS LES SOMMES ET L'ÉNERGIE QUI FERONT QU'ILS SERONT RECONNUS À JUSTE TITRE COMME ÉTANT DE VALEUR UNIVERSITAIRE.

LA FORMATION COURTE A DES DÉFAUTS, SOIT. CORRIGEONS-LES.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

LA FORMATION COURTE DANS L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

LE CONSEIL DES UNIVERSITÉS AURAIT-IL LA VUE COURTE ?



DANIEL BARIL

L'importance des efforts que les universités francophones du Québec accordent aux études de premier cycle et aux programmes courts est sans équivalent ailleurs au Canada. Cette constatation du Conseil des Universités n'est pas un éloge envers les universités québécoises mais un reproche. Dans son étude sur « La formation courte dans l'enseignement universitaire », rendue publique l'automne dernier, le Conseil des Universités considère que l'accroissement « démesuré » de la clientèle des programmes de certificat se fait au détriment des programmes « réguliers » (baccalauréat, maîtrise, doctorat) et affecte la qualité de la formation universitaire.

La plupart des observations du Conseil (voir l'encadré) rejoignent les critiques déjà faites par l'Ageefep.

A première vue ces chiffres semblent révéler une tendance singulière de la part de la population québécoise et l'intention

du Conseil des Universités paraît louable. Les propositions peuvent même sembler séduisantes à ceux qui trouvent que la formation dispensée à la Fep par exemple, laisse à désirer. Mais l'argumentation est cousue de fil blanc et il y a même anguille sous roche.

Le rapport ne démontre pas comment l'élimination des programmes courts amènerait leur clientèle dans les programmes réguliers. Il ne tente même pas de démontrer qu'il y aurait un accroissement des inscriptions au baccalauréat ; il ne fait que le supposer.

D'ailleurs 20 % des étudiants et étudiantes de la Fep possèdent déjà un baccalauréat. De plus 40 % de ceux et celles qui poursuivent un baccalauréat à la Fep y sont inscrit-e-s parce que les programmes « réguliers » ne leur sont pas accessibles à cause de contraintes de travail. La présupposition du transfert de clientèles paraît quelque peu simpliste.

Comme il n'y a pas de structure équivalente à la Fep dans les autres universités canadiennes, il est normal qu'on n'y retrouve que 3 % d'étudiants-étudiantes au certificat. Il est également évident que le grand nombre de certificats offerts par l'Université de Montréal et l'Uqam contribue à diminuer le pourcentage d'étudiants-étudiantes au baccalauréat puisque le rapport fixe ce pourcentage en fonction de la seule clientèle universitaire et non en fonction de l'ensemble de la population d'une province.

LES CERTIFICATS TELS QU'OFFERTS PAR LA FEP RÉPONDENT POUR LA PLUPART À DES BESOINS DIFFÉRENTS DE CEUX SATISFAITS PAR UN BACCALURÉAT.

Et qui sait si la population d'Ontario n'envie pas nos programmes courts et notre facilité d'accès aux études universitaires pour les adultes ?

DES QUESTIONS SANS RÉPONSE

C'est là la principale faille du rapport : Il ne repose sur aucune enquête sociologique. Les orientations proposées ne sont fondées que sur la comparaison de chiffres bruts. Quelle est la clientèle des programmes courts ? Quels besoins ces programmes visent-ils ? Répondent-ils à une demande du milieu ? Quelle est la contribution sociale de cette formation ? Que vont y chercher ceux et celles qui s'y inscrivent ? Autant de questions fondamentales auxquelles le Conseil des Universités ne répond pas.

Quant à la qualité de la formation qui y est dispensée, on peut reprocher au Conseil de vouloir soigner la maladie en tuant le malade. Selon Robert Martin, président de l'Ageefep, il est tout à fait

possible d'améliorer l'encadrement et les exigences des programmes courts pour qu'ils soient, si ce n'est pas déjà le cas, de même niveau que les programmes réguliers. On peut également varier le niveau de difficulté pour que certains cours soient considérés comme des cours de 2^e ou 3^e année.

« *Tout ceci n'implique aucunement la disparition des programmes courts* » déclare M. Martin. *Le Conseil des Universités choisit la solution de facilité ; constatant les problèmes liés aux certificats, il propose, pour obtenir une meilleure qualité de formation, de balayer de la main les acquis de 20 ans d'éducation des adultes à l'université.* »

DEUX VISIONS DU MONDE

Si ce que pense le président de l'Ageefep est possible, pourquoi le Conseil des universités n'abonde-t-il pas dans ce sens ? Parce qu'une université existe d'abord pour répondre aux besoins de la recherche. Elle se justifie par la productivité des études supérieures de 2^e et 3^e cycle. Le premier cycle n'est qu'une sorte de vestibule, de zone tampon entre le collégial et les études supé-

Cette problématique se complexifie (ou se résorbe ?) avec le contexte de crise économique permanente. Dans la situation actuelle, on ne peut investir à un endroit sans couper ailleurs. Le financement des universités se faisant per capita et à partir d'une enveloppe globale, l'augmentation de la clientèle d'un secteur entraîne un déplacement de fonds vers ce secteur au détriment des autres programmes ou des autres universités. Lorsque ce secteur est par surcroît l'appendice gonflé que constitue l'éducation permanente, jugée non prioritaire, on diagnostique une appendicite et on propose l'ablation. Ou bien... on augmente les frais de scolarité. Ou encore mieux, on fait les deux. C'est précisément la double option retenue par le Conseil des Universités.

Mais l'Ageefep est déterminée à faire échec au plan proposé par le Conseil. Dans sa lutte contre l'adoption des recommandations du rapport, elle cherche à défendre et à promouvoir le droit des adultes à une formation universitaire adaptée à leurs besoins et s'oppose à l'augmentation des frais de scolarité.

L'Association mène également une campagne de sensibilisation auprès du public, des groupes populaires et des syndicats avec lesquels elle entend faire front commun pour éviter le recul qu'impliquerait la mise en œuvre des propositions du rapport.

UNE PÉTITION EST EN CIRCULATION DEMANDANT LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ÉTUDE CHARGÉE D'ANALYSER TOUS LES ÉLÉMENTS IGNORÉS PAR LE CONSEIL DES UNIVERSITÉS, ET EXIGEANT L'ADOPTION D'UNE LOI-CADRE SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES.

Nos élu-e-s réussiront-ils à convaincre le Conseil des Universités de préserver les acquis de l'éducation permanente ? Une partie de la réponse nous appartient aux pages 18 et 19. □

COMPARER AINSI LE QUÉBEC ET L'ONTARIO ÉQUIVAUT À COMPARER DES POIRES ET DES BANANES.

rieures. Le rapport Lacroix sur l'excellence a d'ailleurs complètement ignoré le premier cycle universitaire. Si le baccalauréat n'est pas la première raison d'être de l'université, l'éducation des adultes l'est encore moins. Celle-ci n'est qu'un appendice poliment appelé « extension de l'enseignement ».

DEUX VISIONS DIAMÉTRALEMENT OPPOSÉES

Lorsque l'on partage cette vision du rôle de l'université (on peut soupçonner le Conseil des universités d'en être) et que l'on constate que les certificats et les programmes courts occupent une place démesurée par rapport au baccalauréat, on conclut qu'il y a un problème. Si par contre on parle de formation universitaire facilement accessible à l'ensemble de la population et répondant même aux besoins des travailleurs comme le désire Robert Martin, on constate qu'il y a là deux visions différentes de l'université qui s'affrontent.

En bref ...

OUTRE LES COMPARAISONS STATISTIQUES, VOICI LES PRINCIPALES OBSERVATIONS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS SUR LA « FORMATION COURTE ».

-LES PROGRAMMES COURTS SONT TRÈS INÉGALEMENT INTÉGRÉS AUX ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE L'UNIVERSITÉ, CONTRIBUANT AINSI À MARGINALISER LEUR CLIENTÈLE ET LAISSANT PLANER DES DOUTES SUR LA VALEUR DE LA FORMATION QU'ON Y DISPENSE ;

-L'ABSENCE QUASI-TOTALE DE NIVEAUX DE DIFFICULTÉ GRADUELLE DANS LES PROGRAMMES NE PERMET GUÈRE DE VÉRITABLES PROGRÈS DANS L'APPRENTISSAGE ;

-L'OFFRE DE PROGRAMMES PLUS FACILES D'ACCÈS « POURRAIT » AVOIR DÉTOURNÉ UNE PARTIE DE LA CLIENTÈLE DES PROGRAMMES RÉGULIERS ;

LES CRÉDITS OBTENUS DANS CES PROGRAMMES NE SONT PAS AUTOMATIQUEMENT COMPTABILISÉS SI L'ÉTUDIANT DÉCIDE DE S'INSCRIRE À UN PROGRAMME RÉGULIER ;

-LES PROGRAMMES NE

CONSTITUENT UNE RÉPONSE VALABLE À DES BESOINS SPÉCIFIQUES QU'EN AUTANT QU'ILS SONT OFFERTS DANS DES CONDITIONS DE QUALITÉ ET QU'ILS OUVERT LA PORTE À DES PERSPECTIVES RÉELLES DE PROGRÈS.

SUITE À CES OBSERVATIONS, LE CONSEIL RECOMMANDE :

-DE PARFAIRE L'INTÉGRATION DES CERTIFICATS AUX PROGRAMMES RÉGULIERS PARTOUT OÙ CELA EST POSSIBLE ;

CELA IMPLIQUE LA DISPARITION DU BACCALAURÉAT PAR CUMUL DE CERTIFICATS. TOUTEFOIS LE BACCALAURÉAT POURRAIT SE FAIRE PAR ÉTAPES SUCCESSIVES SANCTIONNÉES PAR DES ATTESTATIONS.

-DE CRÉER UN SERVICE DE L'EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT DANS CHAQUE UNIVERSITÉ. CE SERVICE DEVRAIT GÉRER LES CERTIFICATS NON INTÉGRABLES À L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER AINSI QUE DIVERSES ACTIVITÉS NON CRÉDITÉES (ÉDUCATION POPULAIRE, CULTURE PERSONNELLE, COMMANDES D'ORGANISMES, ETC.) □

pub...

RESTAURANT LA DÉGUSTATION

SPECIALITES : Maurice et Betty
Lavoie

STEAK ET FRUITS DE MER

TÉL.: 523-5195

3344 ONTARIO EST

L'ESPAGNOL EN ESPAGNE à



CUENCA, MADRID ET TOLÈDE

3 OU 5 SEMAINES EN JUILLET ET AOÛT 1986

COURS : ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE, INTER-
MÉDIAIRE ET AVANCÉ LITTÉRATURE ET CIVI-
LISATION ESPAGNOLES

LOGEMENT EN RÉSIDENCE

PRIX : A PARTIR DE 1275\$

INCLUANT : COURS, TRANSPORTS AÉRIENS ET TER-
RESTRES, LOGEMENT, NOURRITURE, EXCURSIONS, AS-
SURANCES, ETC.

Tous les services techniques non pédagogiques sont assurés
par VOYABEC détenteur d'un permis du Québec.

DEMANDEZ NOTRE DÉPLIANT

COURS À L'ÉTRANGER

COLLÈGE DE MAISONNEUVE

3800 EST, RUE SHERBROOKE

MONTREAL, QUÉBEC, H1X 2A2

☎(514) 254-7131, POSTE 146

Salon International Du Voyage & Des Loisirs

Montreal International TRAVEL &
LEISURE SHOW

275 St. Jacques O
Suite 74
Montréal, Québec H2Y 1M9
Phone: 514-289-9880
Telex: 055-66485

17-20 avril 1986 /

Place Bonaventure Mtl

LILIANE BEDEY

G R A P H I S T E



Tél.: 725-1958

Champs

FLAMMARION

De l'or pour votre matière grise.



Sociologie, linguistique, psychanalyse, histoire,
économie, philosophie... On y retrouve de grandes
oeuvres qui ont constitué autant de moments
décisifs pour la réflexion contemporaine.

130 titres parus

flammarion

UNE REVUE DE QUALITÉ POUR DES GENS DE QUALITÉ

INFORMATION ET COMMUNICATION

MYRIAM MASSABKI

La revue que vous avez présentement entre les mains est sans nul doute une revue de qualité. Qualificatif qui ne répond pas à un simple caprice de son équipe ou de ses membres mais à une réalité, particulière au contexte dans lequel vous, les étudiants et étudiantes adultes, évoluez.

BESOIN D'INFORMATION

Notre Association est née d'un désir d'unification et d'un besoin d'information formulés par les étudiants et étudiantes de la Fep, lors d'une étude menée en 1979 par le Centre de recherche de notre Faculté.

Le but premier de l'Ageefep est de promouvoir l'éducation permanente en encourageant son développement. Cependant, vu la singularité de son caractère, il était primordial à l'Association d'établir un moyen de liaison efficace pour rejoindre ses 12 000 membres.

Triste est de le constater, nous, les étudiants et étudiantes de la Fep, n'avons pas eu, et ce depuis plus de 11 ans, une vie de campus. Dispersés à travers les pavillons de l'université, c'est à peine si nous avons le temps et surtout l'occasion d'échanger sur nos besoins réels et de nous informer sur nos droits



DANS L'ORDRE HABITUEL : GUY FOUCAULT, DANIEL BARIL, DIANE DE BONVILLE.

et opportunités d'étudiants et d'étudiantes adultes, répondant à des préoccupations familiales, professionnelles et étudiantes. La Revue de l'Ageefep se fixe donc pour objectif premier d'assurer une communication à double sens entre ses membres et ses différents publics, ainsi que de créer un sentiment d'appartenance, indispensable à la réalisation des objectifs que s'est donnés notre Association lors du congrès.

Ce moyen de communication et d'information sous la forme d'un périodique bimestriel, est distribué à 15 000 exemplaires aux étudiants et étudiantes, enseignants et enseignantes, responsables de programme, universités, syndicats, associations, paliers gouvernementaux et à tout groupe qui se préoccupe de l'éduca-

tion des adultes. C'est un instrument de qualité, tout d'abord, grâce à son équipe de production : journalistes, graphistes, dactylographes, photographes et correcteurs-trices qui, reconnaissons-le, nous offrent une revue « *qui se compare favorablement à la moyenne des médias spécialisés* »*.

VERS L'AUTOFINANCEMENT

Le tiers du budget de la Revue de l'Ageefep est consacré à sa distribution, car comment rejoindre 12 000 étudiants et étudiantes éparpillés à travers tout le campus et tout le Québec, autrement que par des envois postaux. Ce moyen de distribution personnalisé nous assure sa réception.

De plus, la Revue de l'Ageefep s'est donnée pour objectif d'atteindre d'ici peu de temps l'autofinancement et ceci par le biais de ses commanditaires. Voici une raison de plus pour maintenir cette exigence de qualité : « *les ventes de publicité sont évidemment plus élevées lorsque la revue est de plus grande qualité* »*.

Il est donc indispensable que le critère de la qualité demeure dans l'optique de la revue car, après tout, n'est-elle pas le reflet de notre image ? □



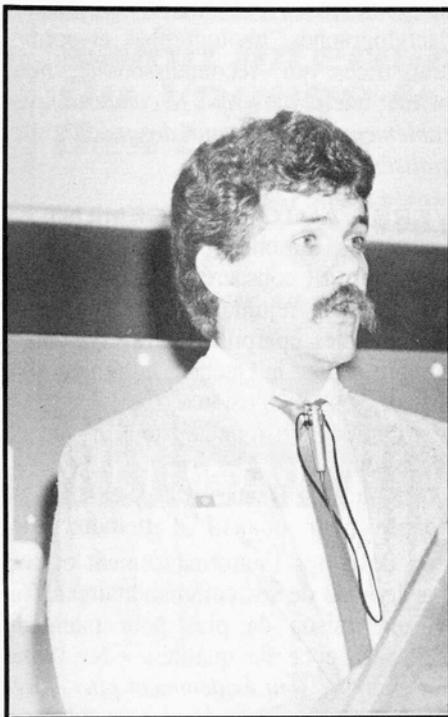
UNE PARTIE DE VOTRE ÉQUIPE JOURNALISTIQUE EN SÉANCE DE TRAVAIL.
DE GAUCHE À DROITE, LOUISE PICHÉ-GARIÉPY, YOLANDE POURÉ-FANDRICH, ASSUMPTA NDEJURU,
LOUISE LECLAIRE.

*Guy Foucault, vice-président à l'information et aux communications et directeur de la revue.

UN CENTRE COMMUNAUTAIRE À NOTRE MESURE

LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS NE RÉPONDENT PAS AUX BESOINS DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES ADULTES, TOUT LE MONDE LE SAIT. UN SONDAGE PUBLIÉ À L'AUTOMNE PAR LES S.A.E. N'A FAIT QUE LE CONFIRMER. COMMENT RÉAGIR ? CRÉER DES SERVICES SPÉCIFIQUES POUR LES ADULTES ET LES REGROUPER DANS UN CENTRE COMMUNAUTAIRE, RÉPOND L'AGEEFEP. RIEN DE MOINS.

■ NICOLE RAYMOND



« L'AGEEFEP TIEN FERMEMENT À CE QUE SES MEMBRES DISPOSENT DE MEILLEURS SERVICES ; LE DOSSIER N'EST PAS CLOS. »

JEAN-PIERRE VÉZINA,
VICE-PRÉSIDENT AUX S.A.E.

Fin janvier, vous lisiez dans cette revue que les négociations de l'Ageefep concernant les Services aux étudiants (S.A.E.) s'amorçaient de façon très positive. En même temps, la Faecum annulait le congrès auquel l'Ageefep devait présenter toutes ses demandes pour les étudiants et les étudiantes adultes. Malgré ce contretemps, l'Ageefep garde bon espoir de voir des améliorations apportées aux S.A.E. dès l'an prochain.

DURANT LES 12 MOIS PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE, 11,3 % SEULEMENT DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FEP AVAIENT UTILISÉ LE SERVICE DES SPORTS, QUI ENGLOUTIT À LUI SEUL LA MOITIÉ DU BUDGET DES S.A.E.

Ce congrès spécial sur la restructuration des S.A.E., qui devait avoir lieu les 24 et 25 janvier, la Fédération étudiante a dû le reporter à cause du retard des Services aux étudiants dans la production du rapport d'une enquête¹ sur la fré-

quentation et l'évaluation de ces services par les étudiants.

Les résultats de cette enquête démontrent à ceux qui n'en étaient pas encore convaincus que les étudiants et les étudiantes de la Fep n'utilisent à peu près pas les S.A.E. (voir encadré).

Moins de 3 % avaient fréquenté le Service d'animation culturelle ! Ces chiffres s'ajoutent à ceux d'une étude parue en 1979² pour prouver que les S.A.E. ne correspondent vraiment pas à la réalité des étudiants et des étudiantes adultes. Ces derniers ne sont pas des « clients » réguliers des S.A.E. parce que ceux-ci ne répondent pas à leurs attentes. Ils n'ont pas besoin de ces services ou bien se les procurent ailleurs. Et, bien sûr, ils en ont assez de payer pour des services qui ne leur sont pas utiles.

DES SERVICES MIEUX ADAPTÉS

Dès sa création, l'Ageefep a réclamé des Services aux étudiants qui soient en mesure de répondre aux besoins de tous les étudiants et les étudiantes, y compris les adultes négligés par la structure actuelle. Nous avons rencontré beaucoup de compréhension à la Faecum, où l'on admet le principe selon lequel ceux qui financent les services doivent aussi en profiter.

Cependant, la Faecum a dû annuler le congrès auquel l'Ageefep aurait présenté ses demandes pour que des modifications soient apportées aux Services aux étudiants dès l'année 1986-1987, afin de mettre sur pied un centre communautaire pour les étudiants et les étudiantes adultes. L'Ageefep présentera quand même à la Faecum des demandes précises concernant ce projet d'un centre communautaire dans le cadre des Services aux étudiants.

« À notre congrès de fondation, nous avons dû mettre tout en œuvre pour empêcher les délégués de décider de tenir

immédiatement un référendum pour que les sommes versées par les étudiants et les étudiantes de la Fep soient consacrées exclusivement aux besoins des adultes, rappelle Jean-Pierre Vézina, vice-président aux services aux étudiants de l'Ageefep. *Ce n'est qu'en assurant les délégués que des changements seraient apportés aux S.A.E. dès l'année 1986-1987 que nous les avons convaincus de tenter d'obtenir des améliorations par voie de négociations avant de tenir un tel référendum.* »

On sait que les étudiants et les étudiantes adultes n'utilisent pas les S.A.E. tels qu'ils existent actuellement, et que ce n'est pas par manque d'information mais parce que ceux-ci ne répondent pas à leurs besoins. Par conséquent, pour l'Ageefep, il faut créer d'autres services pour les adultes pour que les sommes que ceux-ci fournissent aux Services aux étudiants depuis des années soient utilisées à leur profit. Les études publiées en 1979 et en 1985, ainsi que les nombreuses propositions reçues des membres de l'Association permettent aux gens de l'Ageefep de connaître les besoins prioritaires des étudiants et des étudiantes adultes.

UN LIEU DE RENCONTRE

Une idée mijote, à l'Ageefep, pour l'aménagement de ces services : les regrouper sous un même toit, dans un centre communautaire. La réalisation d'un tel projet fournirait aux étudiants et aux étudiantes de la Fep un endroit à eux, un lieu auquel ils pourraient s'identifier. Actuellement, ils sont constamment promenés d'un pavillon à un autre, et ne disposent même pas d'un café ou d'une salle d'étude à eux. *« Cela nous enlève*

Des fréquentations peu fréquentes

POURCENTAGE DES ÉTUDIANT-E-S DE LA FEP AYANT FRÉQUENTÉ CHACUN DES SERVICES AU MOINS UNE FOIS DANS LES DOUZE DERNIERS MOIS, SELON L'ÉTUDE DES S.A.E. DE 1985.

SERVICE DES SPORTS	11,3 %
SERVICE DE SANTÉ	6,8 %
SERVICE D'ANIMATION CULTURELLE	2,7 %
SERVICE D'ORIENTATION ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE	3,1 %

BUREAU DE L'EMPLOI	5,7 %
BUREAU DE L'AIDE FINANCIÈRE	9,7 %
BUREAU DE LOGEMENT HORS CAMPUS	2,4 %
BUREAU D'ACCUEIL	2,4 %
COMITÉ DES INITIATIVES ÉTUDIANTES	1,1 %
SERVICE DE PASTORALE	1,6 %

toute possibilité d'avoir une vie de campus, de nous sentir vraiment comme faisant partie de l'Université de Montréal », explique une étudiante. Déjà qu'il est plus difficile, pour des gens qui sont sur le marché du travail, qui ont souvent une famille et un genre de vie différent de celui des étudiants et des étudiantes de jour, de sentir une appartenance à leur université, si on ne leur fournit même pas un lieu de rencontre ça devient impossible.

Ce serait un genre de bureau d'information, qui servirait aussi de lieu où les étudiants et les étudiantes de la Fep pourraient demander l'assistance de leur association pour acheminer à la Faculté des plaintes sur tout sujet concernant leurs études : salles de cours inadéquates, problèmes avec un chargé de cours, etc.

Ensuite, le centre communautaire comprendrait un service de dactylographie et de traitement de texte pour les

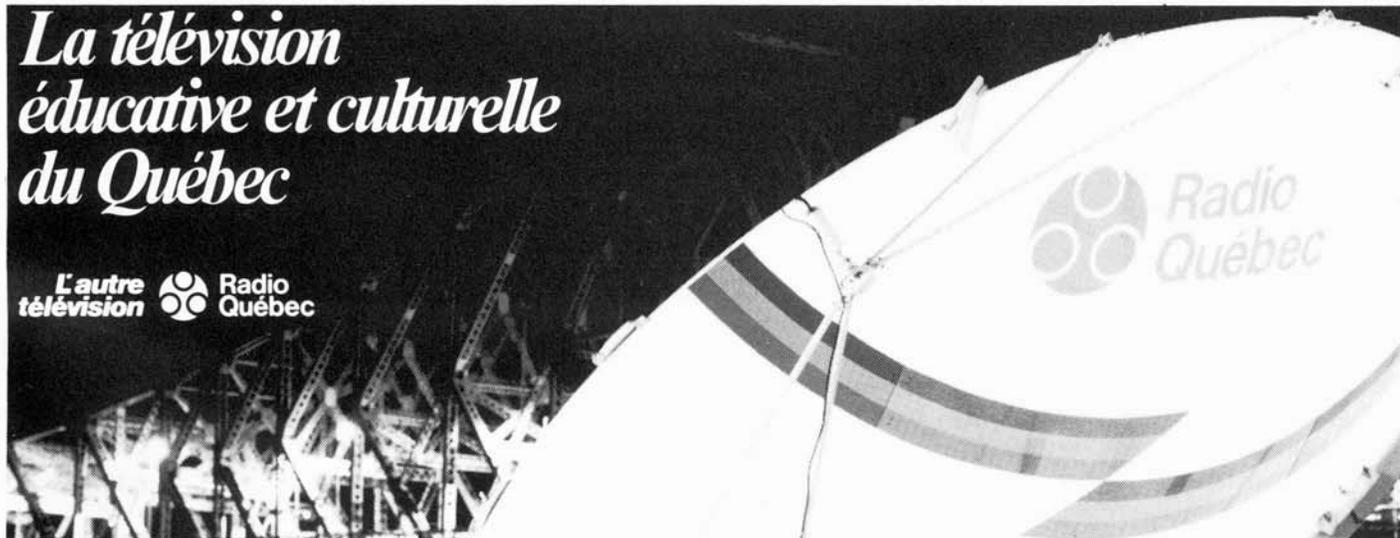
travaux, et un centre de photocopie à bon marché. Des espaces seraient bien sûr réservés pour l'étude et les travaux en équipe. Après et avant les cours, les étudiants et les étudiantes de la Fep pourraient se rencontrer et discuter dans un café bien à eux, ouvert aux heures qui leur conviennent.

QUELS SERVICES REGROUPERAIT UN TEL CENTRE COMMUNAUTAIRE ? D'ABORD, UN BUREAU D'ACCUEIL QUI ORIENTERAIT ET GUIDERAIT LES ÉTUDIANTS ET LES ÉTUDIANTES DANS LES DÉDALES GÉOGRAPHIQUES ET ADMINISTRATIFS DE L'UNIVERSITÉ.

Ce n'est pas tout. Le centre communautaire pourrait être doté d'une garderie, ouverte aux enfants des parents

La télévision éducative et culturelle du Québec

L'autre télévision  Radio Québec





DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS ADAPTÉS AUX BESOINS DE TOUTS LES ÉTUDIANTS ET TOUTES LES ÉTUDIANTES.

ayant des cours le jour comme le soir.

Les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente pourraient retrouver dans le centre communautaire une banque de recueils de textes et de documents nécessaires pour leurs cours, souvent difficiles à trouver en bibliothèque, qui seraient regroupés dans un centre de documentation. Ce centre disposerait aussi de documents concernant l'éducation des adultes et l'éducation permanente.

Enfin, le centre communautaire comprendrait aussi un service de placement pour les étudiants et les étudiantes adultes, dont les spécificités font qu'ils se sentent peu concernés par les activités du Bureau d'emploi des S.A.E., qui se consacre presque exclusivement aux jeunes diplômés.

Bien sûr, dès que le Centre communautaire serait créé, l'Ageefep y déménagerait ses bureaux. De cette façon, l'Association pourrait se rapprocher de ses membres, ce qui semble très difficile actuellement à cause du manque flagrant de locaux sur le campus.

DES BESOINS DIFFÉRENTS

Les résultats des études de 1979 et de 1985 permettent à l'Ageefep de présenter aux Services aux étudiants des demandes fondées sur les véritables besoins des adultes. « Ces besoins sont dans une certaine mesure différents de ceux auxquels tentent de répondre les

S.A.E. actuels », explique Jean-Pierre Vézina. D'ailleurs, dans un document préparé par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (Crépuq)³ sur les perspectives des S.A.E. pour les années 1975-1980, on peut lire que « la clientèle étudiante des universités évolue trop vite et que ses besoins changent trop rapidement pour qu'on puisse jamais dire d'un service qu'il a atteint sa forme définitive et parfaite ». Ce qui amène Jean-Pierre Vézina à dire qu'il « faut éviter de voir les S.A.E. comme « coulés dans le béton » et tenter de mieux répondre aux véritables besoins de la base ».

C'EST INCONCEVABLE QUE LES ÉTUDIANTS ET LES ÉTUDIANTES ADULTES CONTINUENT À PAYER POUR LES AUTRES, ALORS QU'ILS SONT LES PLUS MAL SERVIS PAR L'UNIVERSITÉ. »

Cela est d'autant plus vrai que, depuis la création des Services aux étudiants, la clientèle étudiante a non seulement évolué mais presque changé de caractère; bientôt, les étudiants et les étudiantes adultes seront en majorité sur les campus universitaires.

En 1984-1985, la Faculté de l'éducation permanente a dispensé 96 000 cré-

ditions. Cela signifie qu'à coups de 4 \$ par crédit les étudiants et les étudiantes de la Fep ont fourni directement 384 000 \$, sans compter la somme d'environ 200 000 \$ (calculée per capita) que le ministère de l'Éducation y a ajoutée, pour des Services aux étudiants qu'ils n'utilisent presque pas.

« Ça n'a pas de bon sens, déclare Jean-Pierre Vézina.

Dans la prochaine parution de cette revue (juin 1986), un projet détaillé de création d'un centre communautaire regroupant tous les services offerts aux étudiants et aux étudiantes adultes sera présenté aux membres de l'Ageefep. Ceux-ci auront l'opportunité de se prononcer sur la nécessité de chacun des services proposés et d'en suggérer d'autres. Cette consultation se fera sous forme d'un questionnaire qui sera inséré dans la revue avec une enveloppe de retour toute prête. Tous les étudiants et les étudiantes de la Fep auront donc l'occasion d'exprimer directement leurs besoins.

Les négociations avec la Faecum et les S.A.E. pour obtenir la création du centre communautaire pour les adultes seront peut-être ardues. « Quoi qu'il en soit, affirme Jean-Pierre Vézina, l'Ageefep tient fermement à ce que ses membres disposent de meilleurs services. » Le dossier n'est pas clos. □

1. Attitudes et comportements des étudiants par rapport aux Services aux étudiants, S.A.E., septembre 1985.

2. Des services aux étudiants pour qui ?, Bureau de la recherche de la Fep, avril 1979.

3. Les services aux étudiants des universités québécoises 1975-1980. Objectifs, structures et développement. Crépuq, 1974.

Claude LE BEL
Photographe

Publicité
commercial

Évènements
spéciaux

Tél.: 843-7894

UNE NOUVELLE FORCE DANS L'ENSEIGNEMENT

COOPÉRATION
ET
DÉVELOPPEMENT

CRÉÉE EN AVRIL 1981, L'ASSOCIATION DES FORMATEURS ET FORMATRICES D'ADULTES DU QUÉBEC (AFAQ) FAVORISE UNE CONCERTATION QUI NE PEUT QU'ÊTRE PROFITABLE À L'ÉTUDIANT ET À L'ÉTUDIANTE ADULTE

■ YOLANDE POURÉ-FANHDRICH

Unis dans leurs actions pour promouvoir la formation des adultes, dans une perspective d'éducation permanente, les formateurs et formatrices d'adultes du Québec se sont regroupé-e-s en association en 1981, sous le nom d'Association des Formateurs d'Adultes du Québec (AFAQ). Ils se réuniront le 22 mars prochain, à l'occasion d'un colloque qui se tiendra au pavillon Lafontaine de l'Université de Québec. L'Ageefep y sera présente.

Ce prochain colloque aura pour thème : *les formateurs d'adultes et l'action collective*. Madame Marie Bouchard, présidente de l'AFAQ, assistée d'un comité, s'active à le concevoir constructif pour l'avenir, non seulement des formateurs d'adultes, mais aussi pour le futur de l'étudiant-e adulte.



MADAME MARIE BOUCHARD, PRÉSIDENTE DE L'AFAQ.

LE FORMATEUR D'ADULTES VEUT ÊTRE UN INTERVENANT SOCIAL, UN ANIMATEUR AUPRÈS DE L'ÉTUDIANT-E-ADULTE

Mais qu'est-ce qu'un formateur ? Le dictionnaire Larousse dans sa logique immuable le définit ainsi : *Qui forme*; un peu plus loin, *Former : façonner par l'éducation*. Définition qui sous-entend une contrainte pour l'étudiant. Or les formateurs d'adultes du Québec conçoivent leur enseignement de façon plus dynamique. Ils se perçoivent comme des spécialistes d'aide à l'apprentissage adulte, dont le but est de développer des compétences particulières, ce qui permet à l'adulte d'être son propre agent de changement. La notion du formateur d'adultes s'élargit, ce dernier se définit

comme *Un intervenant social dont le rôle est de favoriser directement ou indirectement l'atteinte des objectifs d'apprentissage (intellectuels, techniques, humains, sociaux) fixés par l'adulte individuellement et/ou en groupe - par la création de conditions favorables à cette fin*. Il peut donc être perçu comme un catalyseur, un animateur et un coordonnateur.

Malheureusement, l'éparpillement des formateurs d'adultes les a conduit à l'isolement, à une marginalité professionnelle due à l'éloignement des lieux de décision. En outre, professeurs à temps partiel dans la majorité des cas, la difficulté est grande pour eux de s'unir lorsqu'une intervention s'avère nécessaire. De plus, la concertation et le suivi

de leur enseignement dans un groupe est quasi impossible. Soucieux de répondre aux besoins des adultes et à leurs propres aspirations, les formateurs d'adultes (regroupant des cadres, professionnels, enseignants, intervenants de tous types) se sentent limités dans les structures administratives. Découragés de vivre dans un climat instable qui ne leur permet d'édifier, de construire un enseignement où ils se sentiront positifs et valorisés, ils se sont regroupés en une association. En septembre 1980, des journées d'étude sur le rôle et le statut du formateur d'adultes en milieu scolaire au Québec les ont amenés à prendre cette décision, dans la recherche d'une concertation et pour défendre et promouvoir l'éducation des adultes.

En avril 1981, à Jonquières, l'AFAQ est devenue une réalité. Les thèmes principaux du Congrès étaient :

ACTION, RÉFLEXION, CONCERTATION :

- Action : 41 % des formateurs d'adultes occupent un poste régulier, 47 % sont à temps partiel. La situation de dispersion dans laquelle ils se trouvaient les a amenés à considérer l'urgence d'une identification professionnelle pour se livrer à des échanges. Cette force collective nouvelle a pour but de créer des réseaux d'échange, en étroite collaboration avec les étudiant-e-s-adultes pour, d'une part, établir des programmes qui permettront à des adultes ayant déjà leur propre personnalité de se parfaire dans le but d'arriver à leur plein épanouissement et, d'autre part, par une prise de conscience, d'amener l'association à agir auprès des organismes responsables de l'éducation au Québec.

- Réflexion : établir une philosophie de l'éducation des adultes qui serve de base pour l'établissement d'un enseignement adéquat. Elle se définit, telle que discutée et établie, comme une « ...élaboration d'une véritable politique en Éducation des adultes, politique qui devrait tenir compte des besoins et des aspirations de toutes les catégories d'apprenant-e-s et d'éducateurs-trices, indépendamment du niveau institutionnel ». Les adultes ont pris conscience de la nécessité de suivre l'évolution de notre société, certains pour changer leur existence, d'autres pour le goût de la connaissance. L'augmentation de l'espérance de vie les amène à s'assumer plus longtemps et à se tenir responsable de leur bien-être, face à un futur où les jeunes seront en minorité.

PAS DE PANIQUE, TOUT PEUT ENCORE ÊTRE SAUVÉ

Mais ils ont au départ un handicap : des études ont permis de constater la disparition de l'esprit créatif chez une majorité d'adultes. Il a été démontré que les enfants de 9 ans sont les plus créatifs. Or, la créativité sensibilise aux problèmes, elle permet de combler les manques, les lacunes, de suppléer à l'absence de certains éléments, d'identifier les difficultés, de chercher des solutions, pour enfin obtenir des résultats. Il est donc vital de se pencher sur le rôle que l'éducation peut avoir sur le développement du potentiel créatif de l'adulte. En

outre, une action communautaire, par ses échanges, peut favoriser l'épanouissement de la créativité.

- Concertation : la possibilité de se rencontrer aide les formateurs d'adultes à maîtriser leur profession, à favoriser une concertation qui ne peut qu'être profitable à l'étudiant ; une association leur permet de défendre et de promouvoir les rôles et statuts des formateurs d'adultes, de développer la réflexion sur l'enseignement afin de le développer et de le perfectionner.

FORMATEURS ET ÉTUDIANTS ADULTES TOUJOURS JEUNES ET ACTIFS MAIS AVEC UN SAC À DOS D'EXPÉRIENCE

L'Association des Formateurs d'Adultes du Québec a une tâche éducative, et aussi réaliste, ferme dans l'action. Il est difficile de se faire comprendre à voix basse, un cri stimule le nerf auditif, plusieurs cris le maintiennent en état d'alerte. Il faut donc exercer des pressions constantes et multiples auprès des institutions d'enseignement pour obtenir un léger frémissement, un éveil entre deux somnolences. Tel est le rôle de l'Asso-

ciation qui regroupe les AFAQ régionales. Chacune dispose d'un Comité régional ou d'un Conseil régional, variant de trois à huit membres. L'élément commun est un représentant au Conseil d'administration national.

Les coupures budgétaires sont venues attiser un feu qui avait déjà suffisamment de bûches pour entretenir la flamme de la contestation : gel de la croissance des admissions, gel de nouveaux programmes, contingentement, augmentation du nombre d'étudiants, diminution de l'accessibilité à certains services (bibliothèques). Pour corser le tout, l'adulte est menacé d'être intégré à un système d'éducation établi pour les jeunes. Une cure de jouvence n'est jamais à dédaigner mais dans le cas présent, ce serait faire abstraction de l'acquis.

Les formateurs d'adultes se sont unis pour jouer des coudes et préparer le futur. L'École se transforme et change de nature. Elle devra faire une place de plus en plus grande aux adultes et à leurs enseignants, lesquels les secondent dans leur cheminement. Par la communication, les uns et les autres prépareront l'avenir d'une société plus évoluée et de ce fait plus libre. □

L'INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES

■ YOLANDE POURÉ-FAHNDRICH

L'ACTE D'APPRENDRE FAIT PASSER L'ÊTRE HUMAIN D'ÉTAT D'OBJET À LA MERCI DE L'ÉVÉNEMENT, AU STATUT DE SUJET CRÉATEUR DE SON HISTOIRE.

Soucieux de permettre à l'adulte d'accéder aux grands appareils d'éducation et de culture, l'Institut amène le gouvernement à tenir compte de l'opinion publique, le contraignant à consulter et informer la population, ceci afin de reconnaître aux adultes le droit à l'éducation.

Depuis une quarantaine d'années, l'Institut canadien d'éducation des adul-

tes (ICEA) cherche à développer une éducation populaire qui apporte aux adultes, quel que soit leur rang social, la possibilité de suivre l'évolution technologique et sociologique, et de s'y adapter. L'acquisition de nouvelles connaissances leur permet de comprendre la société en continuelle transformation, tout en favorisant de surcroît, le bien-être matériel et l'épanouissement personnel.

Fondé en 1946, l'ICEA s'appelait alors la Société canadienne d'enseignement post-scolaire. Par ses interventions auprès du gouvernement et du ministère de l'Éducation, il a fait prendre conscience aux autorités concernées du droit qu'a chaque individu à l'éducation et à la culture :

— aux environs de 1950, l'ICEA tenait un congrès qui avait pour thème : L'éducation populaire au Canada francophone, auquel s'ajoutait la publication d'un répertoire ;

— 1948 à 1960, étude des besoins des mouvements d'éducation populaire ;

— dans les années cinquante, son intérêt se porta particulièrement sur le cinéma, la télévision et les institutions publiques ;

— en 1953 et 1956, deux symposiums furent organisés sur les organismes privés et les organismes publics face à l'éducation populaire ;

— de 1960 à 1967, l'ICEA constitua un élément-clé de promotion d'un système public d'éducation des adultes ;

— 1961, conférence nationale sur l'éducation des adultes ;

— puis les années suivantes, préparation d'un mémoire pour la commission Parent, note à la sous-commission du Département de l'instruction publique portant sur l'enseignement secondaire des adultes. De plus l'ICEA contribue et donne des suites au comité Ryan sur l'éducation des adultes ;

— depuis 1969 il intensifie son action sur l'éducation des adultes face au développement des milieux défavorisés, la promotion de l'éducation populaire autonome, et la démocratisation des grands appareils d'éducation et de culture.

D'autres exemples du dynamisme de l'Institut pourraient allonger la liste.

Cependant nous ne pouvons passer sous silence l'intervention de cet organisme à la conférence mondiale de l'Unesco sur l'éducation des adultes, en 1960, à Montréal. Ce qui témoigne d'une présence régionale, nationale et internationale.

Un autre point à l'actif de l'Institut, son action au niveau des médias d'information : radio, télévision, journaux. Il a jeté un cri d'alarme devant la concentration des entreprises de presse, et désire convaincre la population que cette dernière peut influencer les médias.

L'ICEA est un organisme à but non lucratif. Il reçoit des subventions du gouvernement fédéral, via le Secrétariat d'Etat, du gouvernement provincial, via



MADAME ESTHER DÉSILETS, DIRECTRICE GÉNÉRALE, REPRÉSENTAIT L'ICEA À LA 111^e ASSEMBLÉE MONDIALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES QUI S'EST TENUE À BUENOS AIRES EN ARGENTINE, DU 24 AU 30 NOVEMBRE DERNIER.

le ministère de l'Éducation, d'autres revenus proviennent des projets de recherche, de campagnes de souscription, et un auto-financement par la cotisation des membres : institutions publiques des secteurs de l'éducation (commissions scolaires, cegeps, universités), de la santé (CLSC), des syndicats, des coopératives, des organismes d'animation et de formation, des membres individuels, des groupes représentant les intérêts des femmes.

Ce navire, qui navigue souvent dans la tempête par ses implications et ses revendications, est mené par Madame Léa Cousineau, présidente et Madame Esther Désilets, directrice générale. Depuis deux ans en poste, Mme Désilets a été définie par son prédécesseur comme : *artisane de l'éducation des adultes, militante et représentante des intérêts des consommateurs*. Elle a apporté une nouvelle dimension de l'action au Québec, la dimension régionale ; les défis ne lui manquent pas tant sur la politique de l'éducation des adultes, que pour la reconnaissance des acquis et les services aux collectivités.

Depuis sa fondation, l'Institut lutte

pour la démocratisation des structures, la décentralisation de l'information, la reconnaissance de formation autre que traditionnelle. En outre, il entreprend de se battre pour préserver des acquis, entre autres ceux de la femme à la maison, dont le travail d'éducatrice, de bénévole en niveau communautaire est un apport, non seulement pour elle-même, mais aussi pour la société. Les objectifs sont multiples et axés sur les facettes de la formation de l'adulte et de l'analyse de ses besoins.

Nous avons connu des périodes tourmentées : l'adolescence tapageuse, pour qui l'école buissonnière était plus passionnante que l'école régulière ; la jeunesse qui a prôné l'amour au lieu de la guerre, dans une douce indolence, loin des universités ; pour aboutir à notre époque où l'adulte est devenu, à son tour, « une grande perturbation » pour les éducateurs. Il est capable de tracer le plan de la formation qu'il veut se donner, peut être le maître de cette formation, il ne lui manque que les moyens matériels pour réussir et une main secourable pour l'aider. Salut à l'Institut canadien d'éducation des adultes. □

PÉTITION

En tant qu'étudiant(e) de la Faculté de l'éducation permanente, vous savez l'importance de l'éducation supérieure pour les adultes. Cette formation est en danger. Le Conseil des Universités, organisme qui conseille le gouvernement du Québec en matière de formation universitaire, étudie actuellement une proposition à l'effet d'abolir les baccalauréats par cumul de certificats.

C'est un comité du Conseil des Universités qui, dans un rapport publié à l'automne, faisait cette recommandation ainsi que celle d'intégrer le plus possible la formation courte telle que dispensée par la Fep à la formation régulière de jour. Le comité déplore que les Québécois s'inscrivent beaucoup plus à des certificats qu'à des baccalauréats, ce qui aurait pour conséquence un « retard » du Québec dans la course aux diplômes.

A cela, l'Ageefep répond qu'au contraire c'est peut-être le Québec qui est en avance sur les autres provinces puisqu'il offre un vaste choix de certificats aux adultes qui veulent retourner aux études mais qui ne s'inscriraient pas à un baccalauréat parce qu'ils ne peuvent étudier qu'à temps partiel.

Les étudiants et les étudiantes adultes ont besoin de cours différents, adaptés à leurs horaires et à leurs besoins. La preuve, c'est justement qu'ils s'inscrivent en grand nombre aux certificats.

De plus, l'Ageefep s'oppose à la proposition du Conseil des Universités de doubler les frais de scolarité des étudiants-étudiantes universitaires. Une telle décision aurait sûrement pour effet de restreindre l'accessibilité à l'université.

Pour convaincre le gouvernement québécois de rejeter toute recommandation qui priverait les adultes de l'accessibilité à la formation courte dans les universités, **l'Ageefep fait circuler une pétition que je vous demande de signer et de faire signer par les gens de votre entourage (famille, parents, amis, etc.)**. Cette pétition est essentielle pour que la formation courte soit maintenue et améliorée.

Vous n'avez qu'à plier la pétition et à nous l'envoyer par la poste ; le port est payé.

La possibilité de vous inscrire à un certificat l'an prochain est peut-être au bout de votre crayon !

En espérant que vous ne tarderez pas à nous renvoyer la pétition, je vous prie de recevoir mes meilleures salutations.

Le président,



Robert Martin

P.S. : La campagne que mène l'Ageefep pour le rejet du rapport du Conseil des Universités coûte évidemment de l'argent. Cette pétition que nous vous envoyons, L'Association a dû en payer la conception, l'impression, etc. Pour chaque pétition qui ne sera pas postée, l'Ageefep aura déboursé de l'argent en vain.

LE BON SENS DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES

CLAUDE LUSSIER

« ...une étude du Vice-Recteur aux études, datée de 1983, montre que dans les faits, le résultat observé sur les baccalauréats obtenus par cumul de certificats n'est pas aussi hétérogène qu'on pouvait s'y attendre. Le bon sens des étudiants et étudiantes semble avoir été prépondérant. »¹

Mais à quoi donc ce bon sens s'oppose-t-il pour qu'un rapport d'un comité du Conseil des universités recommande l'abolition du baccalauréat par cumul de certificats ?

Ce n'est pas, à proprement parler, une recommandation. C'est en fait un des six moyens que le comité propose afin de réaliser un rêve qui date de vingt ans : l'éducation permanente comme principe intégrateur de l'ensemble du système d'éducation et particulièrement, depuis une quinzaine d'années, de l'enseignement supérieur.

Le concept d'éducation permanente, qui remonte à plus loin encore, produit depuis vingt ans, chaque année ou presque, livres, mémoires, commissions, comités, visant tous à exprimer une certaine volonté d'intégrer les adultes à l'enseignement régulier. Les facultés disciplinaires, devant l'émergence d'un courant intellectuel et social de plus en plus pressant, ont entrouvert leurs portes à quelques assouplissements et à quelques reconnaissances des acquis ici et là.

Les quelques adultes pouvant se plier aux normes, aux exigences et à l'esprit de l'enseignement régulier étaient les bienvenus.² Le grand rêve atteignait déjà ses limites. C'est contre la résurgence de ce grand rêve que le bon sens des étudiants et étudiantes se frotte.

Bon sens reconnu d'une certaine façon par la création de la Fep en 1975, avec bien sûr pour mandat, entre autres, l'intégration progressive (...) aux structures de l'université.³ Il s'agissait alors de répondre aux besoins d'une clientèle

LE RAPPORT DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS OUBLIE QUE L'ÉDUCATION DES ADULTES, APRÈS AVOIR ÉTÉ UNE NÉCESSITÉ, EST DEVENUE UN CHOIX DE SOCIÉTÉ DANS UN RÉGIME FÉDÉRAL QUI RECONNAÎT LA COMPÉTENCE PROVINCIALE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET L'EXISTENCE DE DEUX CULTURES AU CANADA.

adulte, par des modèles pédagogiques mieux adaptés à la réalité contemporaine, dont la formule des certificats est un des traits caractéristiques.⁴

Là-dessus revenons-en au rapport du comité sur la formation courte. Il ne cesse jamais de comparer le phénomène de la formation courte dans les universités francophones (qu'il considère en fait comme un épiphénomène de l'enseignement universitaire régulier), aux systèmes pratiqués ailleurs au Canada et dans les universités anglophones du Québec. Entre autres, s'appuyant sur des statistiques brutes, il conclut allégrement que les certificats nuisent à l'inscription au baccalauréat de l'enseignement régulier et ont ainsi des impacts négatifs sur le taux éventuel de production de bacheliers, d'une part, et sur le nombre moyen d'années de scolarité du Québécois ayant fréquenté l'université, d'autre part.⁵

Le rapport oublie (ou écarte unilatéralement) deux choses importantes : d'abord, que la formule du certificat reste pour une majorité d'étudiant-e-s adultes, une formule qui incite et encourage à s'engager dans des études universitaires dont plus personne ne conteste le droit absolu ; ensuite, que l'éducation des adultes à l'université comme à d'autres niveaux, après avoir été une nécessité, est devenue un choix de société dans un régime fédéral qui reconnaît la compétence provinciale en matière d'éducation et l'existence de deux cultures au Canada.

L'inscription à un certificat et, subseqüemment, l'obtention d'un baccalauréat par cumul de certificats répondent à ces

besoins évidemment plus critiques face à l'enseignement universitaire traditionnel. Le développement de la Fep et le regroupement de ses étudiant-e-s en Association (le bon sens fait son chemin) en sont la meilleure preuve.

De plus en plus d'étudiant-e-s adultes s'inscrivent à la Fep à temps plein. Des étudiant-e-s qui, comme les autres, ne s'inscriraient pas à un programme de baccalauréat doté d'un enseignement et d'un esprit qui demeurent contre toute attente conçus pour des étudiants réguliers.

Il ne s'agit pas de mettre de côté la qualité de l'enseignement, ni même la poursuite de l'excellence, mais plutôt de travailler à leur maintien en offrant au bon sens une reconnaissance et un support essentiels à son développement.

Les étudiants et étudiantes adultes de la Fep et d'ailleurs (je ne peux m'empêcher de me remémorer les appels à l'aide pathétiques d'un étudiant anglophone de McGill, lors du dernier congrès de l'Ageefep) ne sont pas contre le concept d'éducation permanente, on s'en doute, mais ils-elles sont d'abord et avant tout préoccupé-e-s par le concept d'éducation des adultes.

Le simple bon sens ! □

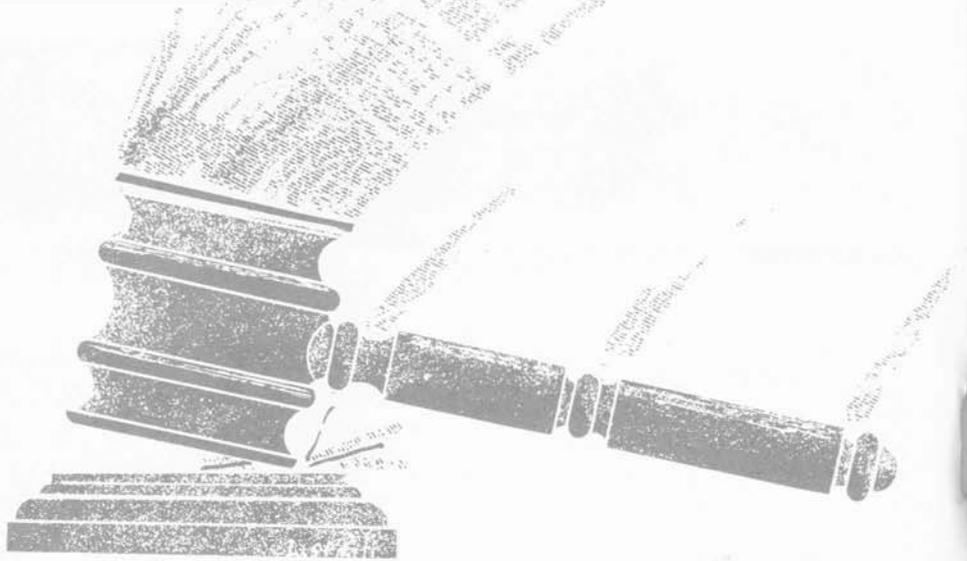
1. La formation courte dans l'enseignement universitaire, rapport du comité ad hoc, Conseil des Universités, Gouvernement du Québec, annexe 4, p.56

2. Considérons ici, l'inscription à un baccalauréat « régulier ».

3. L'avenir de l'éducation des adultes dans les universités canadiennes de langue française, Actes du séminaire de l'AC-DEAULT, p. 69.

4. id. p.72.

5. La formation courte dans l'enseignement universitaire, rapport du comité ad hoc, Conseil des Universités, Gouvernement du Québec, p. 36.



LES SERVICES HORS CAMPUS DE LA FEP

Les étudiantes et étudiants de la Fep en région sont tenus de déboursier 4 \$ par crédit de cours pour des services hors campus.

Quels sont ces services hors campus ? À quoi servent réellement ces 4\$? par crédit de cours ? Y a-t-il une structure régissant de tels services ?

Voilà le type de questionnement qui se posera bientôt dans le cadre d'un groupe de travail, comprenant des membres de la Fep et de l'Ageefep.

En effet, depuis déjà un certain temps les Services aux étudiants (S.A.E.) de l'U. de M. ne prélèvent plus 4 \$ par crédit de cours aux étudiants hors campus. C'est la Faculté de l'éducation permanente qui a pris la relève, car elle doit offrir des services hors campus.

Or, il apparaît à peu près impossible de savoir avec précision ce que peuvent englober de tels services. Par ailleurs, il n'existe à la Fep aucune structure de gestion (officielle) de ces services, pas plus qu'il n'existe de comité de gestion où coopèrent des étudiants et des étudiantes, comme cela se fait dans les Services aux étudiants (S.A.E.) du campus de l'U. de M. Les S.A.E. sont structurés en six services :

- service socio-économique (S.S.E.)
- service d'animation culturelle (S.A.C.)
- service d'orientation et de consultation psychologique (S.O.C.P.)
- service des sports
- service de santé

— service de pastorale¹
Ces services relèvent d'un comité de gestion où les étudiants et étudiantes sont membres majoritaires.

Si l'on considère que les services hors campus sont créés à partir de fonds provenant de la bourse des étudiants et des étudiantes hors campus, il apparaît tout à fait normal et légitime qu'ils relèvent eux aussi d'un comité de gestion dans lequel coopèrent des membres étudiants. Un tel comité pourrait s'assurer que les sommes prélevées puissent véritablement

ment être retournées sous forme d'authentiques services hors campus.

Une requête a donc été déposée auprès de la Fep, afin que celle-ci étudie la possibilité de mettre sur pied une structure officielle régissant les services hors campus. Cette structure devrait comprendre un comité de gestion où siègeraient des étudiants et des étudiantes. □

1. Le service de pastorale relève directement du comité exécutif de l'U. de M. Toutefois, dans un proche avenir, ce service pourrait relever lui aussi d'un comité de gestion auquel participent des étudiants et des étudiantes.

POINT DU RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE

Le Comité des affaires académiques (comité interne de l'Ageefep) recommande à l'exécutif de l'Association de faire le nécessaire auprès de la Fep afin que soit modifié le règlement pédagogique, plus précisément l'article 10.6 qui concerne la vérification de l'évaluation. Il se lit présentement comme suit :

10.6 Vérification de l'évaluation

Tout étudiant a droit, dans les quinze jours suivant l'affichage ou l'expédition des résultats de l'évaluation, à la vérification matérielle des résultats d'une évaluation et à la communication de ses copies d'examens et de dissertations, compte tenu de la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin.

Si l'on considère que la majorité des étudiants et des étudiantes de la Fep sont

des gens sur le marché du travail avec des obligations familiales, il nous paraît inconcevable de les obliger à se déplacer pour vérifier des documents qui peuvent être photocopiés par le personnel de la Fep et postés à domicile le cas échéant.

De plus, l'horaire d'ouverture des bureaux de la Fep ne facilite pas de tels déplacements. A-t-on songé aux coûts subis par les gens hors campus ? A-t-on songé que les étudiants et les étudiantes doivent, pour satisfaire à ce règlement, perdre un certain nombre d'heures de travail ?

L'Ageefep, par la voix de ses membres siégeant au Conseil de la Faculté, verra à ce qu'une demande de modification au règlement pédagogique soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Confep.

Il nous paraît plus intelligent et plus économique de déplacer des documents plutôt que des personnes. □

COURS AVEC LABORATOIRE RÉELS OU FICTIFS ?

Depuis quelque temps, nous recevons, à l'Association, de nombreuses plaintes relatives aux cours avec laboratoire, cours qui sont identifiés par la lettre *L* au répertoire des cours de la Fep.

Il en coûte actuellement 7,50 \$ par crédit de plus que les cours théoriques pour s'inscrire à un cours avec laboratoire et selon plusieurs étudiants et étudiantes, certains de ces cours ne se différencient aucunement des cours théoriques réguliers.

Selon l'annuaire général de l'U. de M., les cours avec laboratoire désignent des cours qui entraînent des frais supplémentaires : cours comportant des travaux pratiques, des ateliers, un enseignement de type tutorial (nombre restreint d'étudiants et d'étudiantes) ou des cours exigeant de l'équipement audio-visuel ou spécial.

Une requête a été déposée auprès des autorités de la Faculté dans laquelle l'Ageefep demande qu'une enquête sérieuse sur la question soit entreprise sans délai et que l'ensemble des cours avec laboratoire soit évalué.

L'Ageefep demande aussi que toutes les étudiantes et tous les étudiants ainsi lésés soient remboursés pour les frais supplémentaires encourus.

Si vous suivez un cours avec la mention *laboratoire* et que, selon vous, il ne répond pas aux critères mentionnés ci-dessus, n'hésitez pas à communiquer avec le service des plaintes de votre Association au 842-3678. □

Pour votre
PUBLICITÉ
dans la revue

ACCÈS MÉDIA

287-1182

avant vos cours ! après vos cours !



venez prendre
un bon souper
avec nous

au

resto

une nourriture
savoureuse
à prix abordable

présentez ce coupon
et obtenez une
réduction de **\$1**
applicable

sur la valeur
de tout repas de \$3.25
ou plus...

du lundi au jeudi
de 17 h à 19 h



venez déguster
une des 32 sortes
de
bières importées
en fût ou
en bouteille ...

du

petit **CAMPUS**
PUB · CAFÉ

tout un monde à
découvrir !

présentez ce coupon
et obtenez une
réduction de **\$1**
sur le prix

d'une bière
importée en fût

de 20 h à 1 h



à deux pas de l'université,

le **CAFE CAMPUS**

3315 QUEEN MARY (bus 165 de Guy ou 51 de Laurier) 735-1250

ces bons sont valides jusqu'au 1er mai '86

ENTREVUE

CHARGÉS-ES DE COURS VERSUS UNIVERSITÉ

LES CHARGÉS-ES DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ONT GAIN DE CAUSE APRÈS SEPT LONGUES ANNÉES DE BATAILLE. LE PRÉSIDENT DU NOUVEAU SYNDICAT DES CHARGÉS-ES DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, GUY LACHAÎNE, NOUS EN DÉVOILE LES GRANDES LIGNES.

PROPOS RECUEILLIS PAR
LOUISE PICHÉ-GARIÉPY

Fondateur et président du Syndicat des chargés-es de cours, vous êtes aussi, Guy Lachaine, chargé de cours depuis plusieurs années. Pour le bénéfice des étudiants et des étudiantes, pourriez-vous nous donner un aperçu de vos responsabilités à la Fep et nous parler de la formation qui vous y a amené.

— J'ai un diplôme de deuxième cycle en sociologie et, depuis 1977, je donne des cours à la Fep dans les certificats de gérontologie et santé et sécurité au travail. Ce sont des cours de sociologie du travail et du vieillissement. Je suis contractuel dans le domaine de l'enseignement et de la recherche et j'ai cumulé beaucoup de contrats d'enseignement à l'Université de Montréal à la Faculté de l'éducation permanente. J'ai une implication qui est peut-être plus grande qu'ailleurs même s'il ne s'agit pas d'un emploi à temps plein. C'est plus régulier et consistant en terme de volume d'engagements que ce que j'ai pu faire ailleurs. En 1977, comme beaucoup d'autres chargé-e-s de cours, j'ai trouvé un intérêt à analyser plus en profondeur nos conditions de travail et d'enseignement ce qui a finalement mené au projet de syndicalisation en 1978.

— **Quelles sont les principales difficultés que rencontrent les chargés-es de cours ?**

— Les principales difficultés se situent au niveau des cours et sont peut-être attribuables au manque de ressources et de support pédagogique ; les embauches de dernière minute ; la taille des groupes, l'organisation matérielle, la qualité des locaux d'enseignement et ainsi de suite. Ce sont là quelques exemples de problèmes auxquels le projet de convention collective devra s'attaquer. Les chargés-es de cours auront un mot à dire sur la gestion des programmes d'études, sur le contenu des cours, sur l'encadrement pédagogique à l'intérieur des certificats et sur la coordination à l'intérieur des différents cours d'un même certificat.

— **En ce qui concerne l'insatisfaction des étudiants et des étudiantes, quelle sera votre position en tant que groupe syndiqué ?**

— Il y a toujours dans les conventions de travail des modalités prévues pour ce qui est de l'évaluation du travail effectué par des personnes. Alors, dans le cas des chargés-es de cours, l'évaluation de l'enseignement fera sûrement l'objet d'un certain nombre de clauses du projet de convention collective. Mais, il faudra que l'on parvienne à mettre sur pied des mécanismes satisfaisants pour chacune des parties afin que les plaintes formulées par les étudiants et les étudiantes puissent être acheminées et considérées. Je pense qu'il y a moyen que, tout en respectant le principe du droit au travail, l'on respecte aussi le principe du droit des étudiants et des étudiantes adultes à une certaine qualité d'enseignement ainsi que le droit de poser le problème de leur insatisfaction face à l'enseignement.

— **Quelle est la différence ente un-e professeur-e et un-e chargé-e de cours ?**

— Parmi les chargés-es de cours, il y a des gens tout autant diplômés que les professeurs-es. Par contre, l'exigence d'un doctorat n'est pas essentielle lorsqu'il s'agit de l'embauche des chargés-es de cours, alors que dans le cas d'un professeur, c'est un critère fondamental. Ce

qui distingue le plus les chargés-es de cours des professeurs-es, c'est le fait que selon le guide administratif du personnel enseignant de l'U de M., les chargés-es de cours ne font pas partie du corps professoral régulier et ne font pas carrière à l'université. Nous croyons qu'à cela s'ajoute aussi la question salariale. C'est-à-dire que, pour une tâche d'enseignement égale à celle d'un-e professeur-e régulier-ère, un-e chargé-e de cours ne retirerait que 10 000 \$ pour une année de travail, alors que dans le cas d'un-e professeur-e, ce dernier recevrait 40 000 \$. Il faut dire que le professeur a des tâches d'administration et de recherche, alors qu'un-e chargé-e de cours n'a qu'une tâche d'enseignement. Il-elle travaille 45 heures par session soit 3 heures de cours par semaine.

— **Quand on parle de chargés-es de cours, est-ce seulement les chargés-es de cours de la Fep ?**

— Le Syndicat des chargés-es de cours de l'Université de Montréal regroupe la totalité des chargés-es de cours de l'université, soit environ 1/200 personnes.

— **Quels sont les objectifs immédiats de votre comité exécutif ?**

— Huit personnes sont membres de l'exécutif et elles ont toutes été élues le 16 décembre dernier. Ces personnes ont pour mandat de préparer un projet syndical de convention collective en vue, finalement, des négociations qui devraient conduire, à la signature d'une convention collective pour les chargés-es de cours de l'U. de M.

ON CONSTRUIT À PARTIR DE CE QUE LES GENS NOUS DISENT VOULOIR OBTENIR OU CHANGER DANS LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL.

Le comité s'est donné jusqu'à la fin avril et peut-être même un peu plus tard pour préparer ce projet et le faire adopter clause par clause par l'assemblée générale.

— Nous venons de voir ce qu'entend faire le Syndicat des chargés-es de cours dans l'immédiat, mais quels sont vos projets à long terme ?

Le long terme pour nous c'est la négociation de la première convention collective et par la suite son application.

LES CHARGÉS-ES DE COURS SE SONT PRONONCÉS AU DEUX TIERS DES VOIX EN FAVEUR DE LA SYNDICALISATION.

Nous sommes, comme je le disais précédemment, engagés dans un processus de consultation des chargés-es de cours de toutes les catégories de facultés de l'éducation permanente, secteur régulier, de même que les chargés-es de cliniques pour enfin négocier ce fameux contrat attendu depuis 1978

— Pourriez-vous nous expliquer les raisons de ce long laps de temps ?

— À la suite du Congrès de fondation à l'été 1978, il y a eu deux campagnes de signatures de cartes à l'automne et nous avons déposé une requête en accréditation au mois de décembre 1978. Depuis ce temps, l'U. de M. a contesté le droit aux chargés-es de cours de former un syndicat. Elle a contesté à plusieurs niveaux. Tout d'abord, sur ce que l'on appelle le caractère approprié de l'unité d'accréditation demandée ; c'est-à-dire : est-ce que les chargés-es de cours doivent ou devraient être syndiqués-es séparément des professeurs-es ? Ceci a duré deux ans environ. Par la suite, elle a contesté sur la représentativité du syndicat en s'attaquant au vote organisé par le ministère du Travail où nous sommes sortis finalement gagnants avec une majorité de 609 personnes en faveur et 285 contre. De plus, l'U. de M. a prétendu qu'il y aurait eu des irrégularités dans la procédure de votation et c'est ce qui a fait l'objet d'un débat juridique qui s'est prolongé pendant plusieurs années pour se terminer le 27 janvier 1986 devant la Cour suprême. Donc, le Syndicat est accrédité définitivement et il n'y a plus aucun recours possible pour l'Université de Montréal.

— L'U. de M. est-elle la seule université où les chargés-es de cours sont syndiqués-es ?

— En 1978, il y avait seulement les chargés-es de cours de l'Université du Québec à Montréal qui étaient syndiqués-es.

Depuis, cinq autres universités du réseau se sont syndiquées en plus de l'Université de Sherbrooke et Laval qui est en instance d'accréditation.

— Sur quel modèle de convention vous basez-vous dans votre projet de convention collective ?

— La Fep n'a pas de modèle de convention de chargés-es de cours parce que l'U. de M. est la seule université où il y a une Faculté de l'éducation permanente appelée souvent faculté *bidon* parce qu'il n'y a pas de corps professoral régulier ; l'U. de M. est également la seule université où il y a une faculté aussi importante qui embauche systématiquement des chargés-es de cours. Cela pose un problème particulier parce qu'il faut définir nous-même ce que l'on veut comme conditions de travail et conditions d'enseignement. Les chargés-es de cours devront se prononcer et exprimer leur volonté, leur désir, en ce qui a trait à leur demande d'amélioration des conditions de travail.

— Vous avez des subventions ?

— Non ! Mais, maintenant que l'association est accréditée, nous avons le droit légal de faire prélever les cotisations par l'employeur et une partie des cotisations que l'on appelle « per capita » qu'il faut verser à la centrale pour continuer à recevoir les services et défrayer les frais associés à l'organisation initiale du syndicat.

Les cotisations syndicales sont prélevées par l'Université sur les chèques de paie et nous sont versées par la suite. Le montant des cotisations est déterminé par l'assemblée générale. Notre assemblée du 16 décembre dernier a fixé ses cotisations à 2,5 % du salaire. Ce montant s'applique actuellement à générer des fonds et des revenus suffisants pour mettre sur pied le syndicat et procéder à des libérations syndicales pour les négociations du projet de convention de même que pour sa préparation.

— **Les chargés-es de cours ont voté à 50,9 % en faveur de la syndicalisation. Que pensez-vous de ce résultat ?**

— Au sens de la loi, c'est suffisant. La loi de la majorité, c'est 50 % plus une personne. Cependant ce calcul est biaisé dans la mesure où il repose sur le pourcentage calculé des personnes qui ont répondu qu'elles voulaient un syndicat. 609 membres ont exprimé une telle volonté sur les 1 195 personnes inscrites sur la liste de votants. Autrement dit, tous ceux et celles qui n'ont pas voté sont réputés ayant voté contre la formation du Syndicat. Et le Code du Travail de Québec indique effectivement que la majorité est calculée sur la totalité des membres de l'unité d'accréditation et non pas sur la totalité de ceux qui exercent leur droit de vote.

Il faut mentionner que dans l'unité d'accréditation que l'on a obtenu des tribunaux à la suite des requêtes à la fois du Syndicat et de l'Université de Montréal, il y a plusieurs personnes qui, à l'origine, n'étaient pas visées par notre volonté de former un syndicat. C'est le cas par exemple des chargés-es de cliniques. Les quelques 200 chargés-es de cours de médecine, médecine dentaire et optométrie sont inclus dans notre syndicat parce que l'Université l'a demandé. A l'origine, nous n'avions pas sollicité ces gens pour faire partie de notre syndicat. Nous désirions former un regroupement de chargés-es de cours et non pas un syndicat de chargés-es de cours de cliniques qui sont des professionnels-elles et qui ont déjà un emploi à temps plein ; ce qui n'est pas le cas des chargés-es de cours.

— **Avez-vous un message particulier à adresser aux étudiants et aux étudiantes de la Fep ?**

— Pour les étudiants et les étudiantes de l'éducation permanente, j'insisterai sur le fait que, depuis sa fondation, la Fep dispense un enseignement avec des chargés-es de cours, (des professeurs-es embauchés-es à temps partiel, qui n'étaient pas syndiqués), donc qui n'avaient pas les moyens de faire valoir leurs revendications concernant les conditions d'enseignement et de travail.

Maintenant que le Syndicat est accrédité et que l'employeur, l'U. de M., n'a plus de recours possible, les étudiants et

étudiantes de la Fep peuvent être assurés que leurs professeurs-es, (chargés-es de cours), qui leur donnent la totalité de l'enseignement, seront maintenant en mesure de véhiculer leurs requêtes auprès de l'administration et de faire valoir leur point de vue dans le cadre de la loi qui régit les relations de travail au Québec. □



UTILISER LA SOUPLESSE POUR METTRE DE LA COHÉRENCE

UN PEU COMME UN VÊTEMENT TAILLÉ AUX MESURES DE QUELQU'UN D'AUTRE, LE CERTIFICAT DANS LEQUEL VOUS ÊTES INSCRIT-É VOUS SEMBLE-T-IL MAL AJUSTÉ À VOS BESOINS PERSONNELS ? SI OUI, SACHEZ QU'IL PEUT EN ÊTRE TOUT AUTREMENT AVEC LE CERTIFICAT D'ÉTUDES INDIVIDUALISÉES, CELUI QUI SE FABRIQUE SUR MESURE...

■ CHRISTIANE VAILLANCOURT

Pour André Thibault, nouveau responsable depuis janvier 1986, il n'y a pas de paradoxe à utiliser, dans le certificat d'études individualisées, la souplesse pour mettre de la cohérence : « *Puisque l'on s'achemine vers un intérêt de plus en plus grand pour la reconnaissance des acquis, explique-t-il, pourquoi quelqu'un devrait-il répéter une formation qu'il a déjà, et pourquoi ne pourrait-il pas profiter de la banque de crédits qui lui est offerte pour aller chercher les compléments dont il a besoin dans son cheminement ?* »

C'est donc autour de deux éléments que s'articule le certificat d'études individualisées : la reconnaissance toute particulière des acquis de l'étudiant et son élan pour apprendre. Aussi, dans l'avenir, il n'est pas question de réduire l'importance de ces deux notions car, précise Monsieur Thibault, « *on serait décroché de la réalité si on la minimisait* ».

Le CEI tire son origine d'un programme qui existait bien avant lui et qu'on nommait *mineur hétérogène* ou programme du doyen. Au départ, aucun contenu n'était défini, raconte Monsieur Charles Widmer (le premier responsable du certificat à sa création). C'est l'étudiant-e qui bâtissait son programme. Puis la direction souhaite une meilleure structure du certificat en même temps que naissaient à la Fep les micro-programmes. C'est cette conjoncture qui

donna le jour au certificat d'études individualisées, à l'hiver de 1981.

Aujourd'hui, la grande diversité des pratiques professionnelles du marché du travail d'une part, et la grande diversité des individus quant à leur bagage culturel d'autre part, exigent que soit offerte à « l'étudiant-e adulte » (comme se plaît à le qualifier M. Thibault) une option supplémentaire à celles qui existent déjà. « *Il n'est plus possible d'imposer le même cadre rigide à tout le monde* », ajoute-t-il. Et pour illustrer sa pensée, il évoque l'application suivante, fictive mais fort possible : Une étudiante-adulte souhaiterait se spécialiser en intervention auprès des femmes âgées. Ce programme, qui n'existe pas et qui s'avère trop particulier actuellement pour être créé, pourrait prendre la forme d'un CEI en collectionnant des cours à la fois dans les certificats de gérontologie et de PIAF (perfectionnement en intervention auprès des femmes). Le CEI prend donc en considération le portrait de l'étudiant-adulte et les besoins de l'employeur, d'où sa forme très flexible

UN CERTIFICAT ÉLABORÉ PAR L'ÉTUDIANT ET L'ÉTUDIANTE

Aussi, la définition de programme relève-t-elle entièrement de la responsabilité de l'étudiant-adulte. La tâche du conseiller pédagogique sera de veiller à la cohérence du programme et d'éviter qu'il ne fasse office de fourre-tout. Ce danger, en effet, demeure toujours possible dans le cadre de grande souplesse qui prévaut au certificat d'études individualisées pour définir les champs de concentration de l'étudiant-adulte ainsi que les instruments de ces champs (cours).

Dans les faits, comment se confectionne le CEI ? Idéalement, l'étudiant-adulte doit, avant tout, définir les besoins qui lui sont propres, en tenant compte de ses connaissances acquises (quelle qu'en soit la façon) et des objectifs qu'il se trace.

Ensuite, à partir d'un micro-programme qui lui sert de base (cette particularité pourrait s'élargir dans le futur), il puise à la Fep, ou dans d'autres facultés, écoles ou départements de l'université, des cours qui compléteront sa grille en répondant à ses buts particuliers. Le bureau d'information scolaire et professionnelle de l'Université de Montréal peut ici devenir d'un grand secours puisque le conseiller pédagogique du CEI n'est pas forcément au courant de tous les cours donnés sur le campus.

Puis, s'il ne l'a déjà fait, l'étudiant-e adulte doit obligatoirement rencontrer le conseiller pédagogique afin qu'il entérine son plan de cours. Celui-ci prend alors la forme d'un contrat entre eux, et aucune modification n'est sensée être apportée par la suite, quitte à réserver un ou deux cours pour un choix ultérieur.

Par ailleurs, certains-es étudiants-es empruntent au départ le chemin d'un micro-programme et d'un certificat spécialisé et, ensuite, rencontrent le conseiller pédagogique pour la reconnaissance du CEI. Cette façon de procéder présente le risque qu'un certificat ne puisse pas être accordé à cause d'une grille de cours trop disparate.

CRITÈRES D'ADMISSION ET CLIENTÈLE

Les critères d'admission du CEI demeurent les mêmes que pour les autres certificats. Le diplôme obtenu s'appelle *certificat d'études individualisées* avec la mention du micro-programme et peut être cumulé avec deux autres certificats pour obtenir un baccalauréat. Cependant, pour conserver une certaine structure au baccalauréat, le CEI ne peut être combiné à un certificat mineur en arts et sciences ou en culture et civilisation.

La reconnaissance du CEI par le milieu de travail relève de la discrétion de chaque employeur. M. Thibault souligne toutefois que « *dans cette période de marché du travail très comprimé, le réflexe des employeurs est moins de se fier à un titre du diplôme, à une note, qu'à un profil de formation suivie, d'où l'intérêt, qu'ont plusieurs employeurs d'examiner en détail les matières qui constituent le diplôme. A ce titre, le CEI s'y prête, on ne peut mieux* ».

Pour ce qui est de la clientèle du CEI, elle reste difficile présentement à quantifier puisque les portes d'entrée sont les mêmes que pour le micro-programme et le certificat spécialisé. Cependant, Monsieur André Mailhot, prédécesseur de M.

Thibault, a rencontré cet été et l'automne dernier environ 80 étudiants intéressés par le CEI. L'an prochain, le responsable devrait être davantage en mesure d'évaluer cette clientèle par l'entremise des responsables des micro-programmes et parce que des CEI seront alors arrivés à terme. Le taux de persévérance des étudiants-es adultes ainsi que leur cheminement *post-CEI* pourront, de plus, être déterminés plus précisément.

On peut se demander pourquoi le CEI, qui présente la possibilité unique de s'adapter aux aspirations particulières de chacun pour planifier son avenir, n'est pas mieux connu de la clientèle de la Fep.

M. Thibault, qui a participé à l'élaboration du projet en 1981, admet que ce silence reflétait le désir de la direction. Si le certificat d'études individualisées soulevait beaucoup d'enthousiasme d'un côté, un besoin de prudence s'imposait de l'autre, puisqu'il fallait éviter le plus possible que l'expérimentation se fasse aux dépens des étudiants-es adultes. L'idée de départ, selon lui, était donc « *d'ouvrir la porte aux plus fonceurs, pour montrer que le CEI marchait bien, et le vendre ensuite avec de bons programmes* ».

Le CEI a-t-il fait ses preuves ? On peut le penser car les préoccupations de la direction actuellement concernent les changements à apporter afin de rendre le certificat plus accessible, en définissant un peu plus sa structure : s'agit-il de maintenir le micro-programme comme base obligatoire du certificat, et alors offrir à la clientèle un éventail de choix plus large, ou d'accepter qu'un bloc de cours d'un certificat spécialisé puisse constituer le pivot central du CEI ?

RÉPONDRE AUX BESOINS AVEC SOUPLESSE

Les changements à apporter au CEI, selon l'ex-responsable, se préciseront en « *rencontrant bon nombre d'étudiants-es, ... par l'expérience, par la pratique* ». M. Mailhot ajoute que ces changements, quels qu'ils soient « *doivent, tout en allant plus loin dans la définition du cadre, préserver la souplesse du programme, en gardant en tête que c'est le besoin de l'étudiant qui passe en premier lieu* ». Des modifications dans le traitement pratique du dossier des étudiants du CEI s'imposent tout autant. Présentement, la procédure d'inscription, parce qu'elle touche différents programmes, s'avère d'une lourdeur inad-

Êtes vous cette perle rare ?

Créer des services pour les étudiants et les étudiantes adultes et les regrouper dans un centre communautaire, c'est une idée fameuse. Mais afin que cela ne demeure pas qu'une idée, il y a du travail à faire ! Étudier la faisabilité du projet et de chacun des services,

trouver un emplacement adéquat, veiller à ce que le projet se réalise dans le respect des lois et des règlements de l'Université... ça prend du temps et des gens comme vous pour s'en occuper. Ça vous intéresse ! Vous êtes emballé par l'idée et vous voulez qu'elle se réalise le plus vite possible ?

Contactez Jean-Pierre Vézina au 842-3678...

et faites partie de l'équipe !

Après
vos cours
prenez le Bar

ouvert du mercredi au dimanche
dès 20 heures

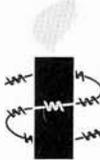
2332, Édouard-Montpetit

Centre communautaire U de M

Réservation pour party 343-5947



**L'ANGLAIS
EN ANGLETERRE à** 
BOURNEMOUTH, CAMBRIDGE, HASTINGS,
LONDRES ET OXFORD
3 OU 5 SEMAINES EN AVRIL, MAI, JUILLET ET AOÛT
1986
COURS : ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE, INTERMÉ-
DIAIRE ET AVANCÉ LITTÉRATURE ET CIVILI-
SATION ESPAGNOLES
LOGEMENT EN FAMILLE
PRIX : A PARTIR DE 1400\$
INCLUANT : COURS, TRANSPORTS AÉRIENS ET TER-
RESTRES, LOGEMENT, NOURRITURE, EXCURSIONS, AS-
SURANCES, ETC.
Tous les services techniques non pédagogiques sont assurés
par AVEC INTERNATIONAL détenteur d'un permis du Québec.
DEMANDEZ NOTRE DÉPLIANT
COURS À L'ÉTRANGER
COLLÈGE DE MAISONNEUVE
3800 EST, RUE SHERBROOKE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H1X 2A2
☎(514) 254-7131, POSTE 146


**AMNISTIE
INTERNATIONALE**
SECTION CANADIENNE/FRANCOPHONE
3516 AVENUE DU PARC, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2X 2H7
TÉLÉPHONE : (514) 288-1141, TÉLEX : 05560543

missible. « Il faut tenir compte de l'étudiant pour cette partie aussi... et c'est urgent » ajoute M. Mailhot, qui quitte le cadre du CEI suite à une promotion à la Formation continue de la Fep.

A l'heure où les programmes courts de la Fep semblent être menacés, au profit des études du 2e et 3e cycle, qu'en est-il du certificat d'études individualisées ?

MM. Widmer, Mailhot et Thibault sont unanimes à dire que le CEI n'est pas davantage en danger que les autres. Et, de préciser M. Thibault, qu'une des obsessions de son nouveau mandat sera certainement de travailler pour que le CEI aide davantage l'étudiant-e adulte à poursuivre au 2e et 3e cycle s'il le désire plutôt qu'il ne lui nuise. Et pour ceux qui n'anticipent pas d'études à ces ni-

veaux ? M. Thibault reconnaît « qu'il y a déjà eu des cumuls de certificats tellement disparates que des étudiants-es adultes ont été pénalisés-es, mais, affirme-t-il, il n'y a personne à l'Université de Montréal, à ma connaissance, qui pense qu'il faut remplacer ce qu'on offre aux adultes par des baccalauréats rigides. La composition des baccalauréats par des programmes courts, cependant, doit être traitée de façon plus responsable ».

Ainsi, fort de l'expérience du passé, le certificat d'études individualisées pourrait bien s'orienter vers une diminution de cours d'élargissement culturel pour approfondir des fondements et des habiletés immédiatement utilisables pour l'étudiant-e adulte, ce qui permettrait même de changer d'objectif en cours de route, ou d'ouvrir les portes à un projet commun pour un groupe homogène.

Chose certaine, pour le nouveau maître d'orchestre du CEI, malgré les apparences, son produit ne peut que faciliter le cheminement en crescendo des carrières d'aujourd'hui : « Dans le contexte économique actuel, beaucoup d'étudiants vivent une insécurité et se comportent comme s'ils croyaient être évalués seulement sur l'orthodoxie de leur formation. Ma connaissance du marché du travail actuel me dit que ce n'est pas vrai. Vu que la compétition est forte, plus quelqu'un va se renforcer dans le sens de son originalité, plus il va présenter quelque chose d'attrayant à un employeur ou à un client. Dans ce sens, j'en ferais une invitation à l'audace et à l'imagination... »

Voilà ! Que les appelé-e-s n'hésitent plus. C'est un homme que la marginalité a toujours attiré qui leur tend la perche... □

COTISATION

DENIS SYLVAIN

Malgré des revenus de cotisations de 219000\$ par année, l'Ageefep ne roule pas sur l'or.

Lors des sessions d'été et d'automne 1985, l'Ageefep ne recevait que 5 \$ de cotisation par étudiant, ce qui était nettement insuffisant. Pour tenir son congrès de fondation, l'Association a donc dû emprunter.

Ce congrès a regroupé près de 200 étudiants et étudiantes de la Fep provenant de partout au Québec. Il a coûté 26 000 \$ à l'Ageefep, mais il a permis aux étudiants et aux étudiantes de la Fep de donner des bases stables à leur association. Maintenant, on ne peut plus dire que les étudiants et les étudiantes de l'éducation permanente sont partout et nulle part à la fois !

LA MASSE SALARIALE : 48 % DU BUDGET

La question de la masse salariale est sans contredit un point fort discuté à l'Ageefep, car plus du tiers des cotisations y est consacré. En décidant d'y allouer une part aussi importante du budget, les congressistes démontraient l'importance pour les étudiants et les étudiantes que des personnes s'occupent à temps plein de promouvoir leurs intérêts. C'est la seule façon de se doter d'une association forte, qui soit respectée par l'Université et par la Faculté, et qui puisse faire avancer rapidement ses dossiers.

Sept personnes travaillent à temps plein et deux à temps partiel pour que les étudiants et les étudiantes de la Fep obtiennent enfin ce à quoi ils ont droit, pour que les investissements en temps, en énergie et en argent qu'ils font dans leurs études leur profitent plus. Comment ? Par exemple, en réussissant à faire décerner par la Fep de vrais bacs, reconnus partout. Ou des pressions sur la Faculté pour qu'elle se dote d'une politique de reconnaissance des acquis de formation et d'expérience ; une telle po-

litique sera mise à l'essai dès septembre prochain.

Ces personnes qui travaillent à l'Ageefep n'ont pas des salaires exorbitants : le coordonnateur général, par exemple, reçoit 17 160 \$ par année.

LA REVUE : 34 % DU BUDGET

L'un des besoins exprimés le plus souvent par les étudiants et les étudiantes de la Fep, depuis des années, était celui d'un moyen de communication. C'est pourquoi l'une des premières initiatives de l'Ageefep a été la mise sur pied d'une revue.

Cette revue se devait d'être de qualité tant à cause des exigences de son public, les étudiants et les étudiantes de la Fep, que pour la vente de publicité. C'est sur la base d'une étude de faisabilité fixant un objectif d'autofinancement après 18 mois que les congressistes ont donné le feu vert au projet. D'autre part, une subvention couvrant la moitié des dépenses de la première année de la revue nous a été accordée par les Services aux étudiants.

LES CONSEILS RÉGIONAUX

Dans le but de permettre aux étudiants et aux étudiantes hors campus de se doter de services qui leur sont spécifiques et d'un mode de fonctionnement autonome, 50 % des cotisations perçues est retourné aux régions qui possèdent un Conseil.

FRAIS FIXES ET DE FONCTIONNEMENT : 11,5 % DU BUDGET

Une petite partie des dépenses est consacrée aux frais de poste et de téléphone, aux fournitures de bureau, aux frais de représentation, aux immobilisations, aux honoraires, etc.

LA COTISATION

Lors du Congrès de fondation de novembre 1985, les délégué-e-s des classes ont fixé le montant de la cotisation à 15 \$ par session et ont décidé que cette cotisation serait obligatoire pour tous.

Pourquoi ? Ils ont jugé que les services que l'Association fournit profitent à tous et à toutes et que, par conséquent, tous les étudiants et les étudiantes devaient payer une cotisation. D'ailleurs, le gouvernement québécois a voté une loi en ce sens (loi 32). Cette loi a été adoptée pour assurer la survie des associations étudiantes qui, auparavant, étaient souvent victimes du refus de payer de certains de leurs membres, qui profitaient de leurs services sans les financer.

L'Université, en accord avec cette vision des choses, perçoit les cotisations de toutes les associations étudiantes à même les factures de frais de scolarité de leurs membres. Elle n'envoie ni relevé de notes ni diplômes aux étudiants et aux étudiantes qui refusent de payer leur cotisation, étant donné que celle-ci est considérée comme faisant partie des frais de scolarité.

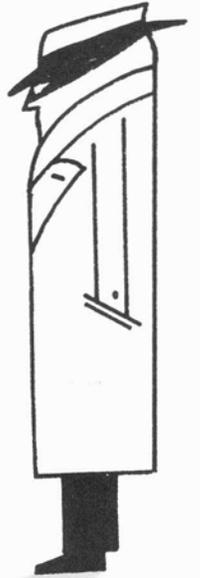
Considérant que rembourser certain-e-s étudiant-e-s équivaldrait à ne pas respecter le principe selon lequel tous paient pour ce dont tous profitent, les 200 délégué-e-s au congrès de fondation n'ont établi aucun mode de remboursement. Cette décision, seul le prochain congrès pourra la modifier. Cependant, toute personne qui désire que des changements soient apportés à la politique de l'Association concernant la cotisation peut envoyer ses commentaires à l'Ageefep, aux soins de M. Denis Sylvain, afin que des propositions puissent être présentées au prochain congrès.

Nous, du Comité exécutif, avons un mandat à remplir, en ce qui concerne les cotisations. Le Congrès a décidé qu'il n'y aurait pas de remboursement, nous devons respecter cette décision. Cependant, nous sommes conscients de certaines lacunes dans la politique de l'Association concernant les cotisations. Pour cette raison, le Conseil de direction mettra sur pied un comité chargé d'examiner la question et de proposer des correctifs au prochain congrès. □

L'AGEEFEP S'AFFICHE EN RÉGION

Bien emmitouflé et armé d'une « brocheuse » et d'affiches qui ne le quittent plus depuis quelques semaines, Jean-Pierre Vézina, vice-président aux S.A.E., a récemment pris d'assaut les villes de Trois-Rivières et Québec.

Notre espion GRN l'a suivi à la trace et nous rapporte les faits suivants :



*Note au rédacteur
j'ai fait comme
vous m'avez dit
et j'ai suivi
l'individu.
voici mes notes
G.R.N*



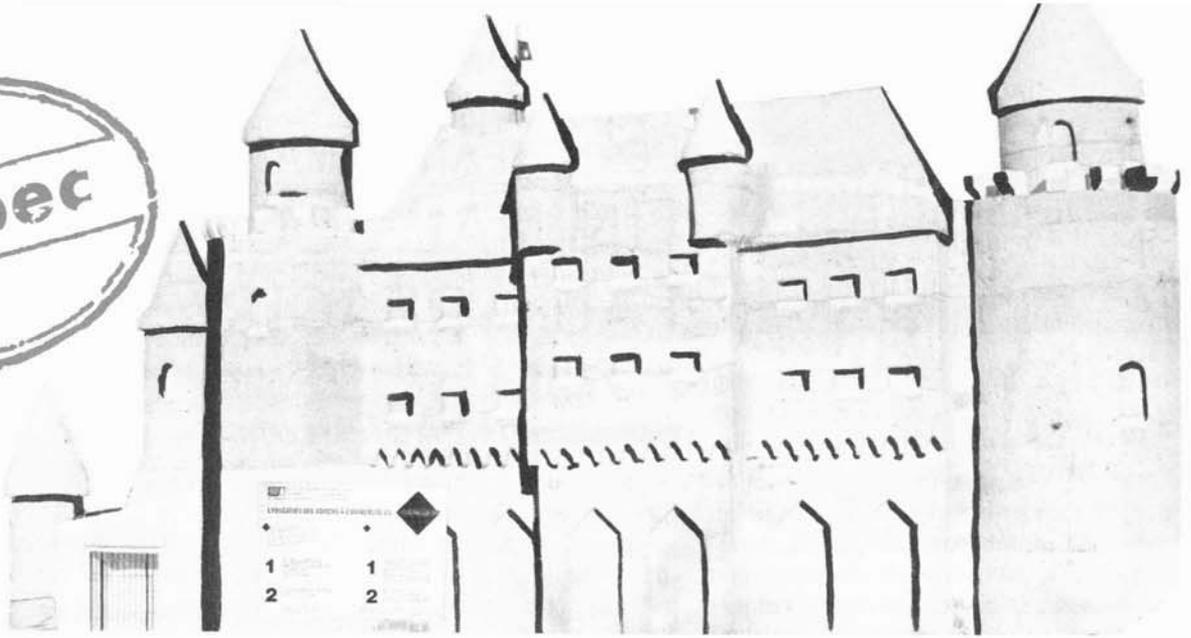
Notes

- Pose grosses affiches sur clôtures et panneaux à Tr-Rivières
- Remet affiches à AGEUQTR (association générale étud. Univ. Qué à Tr-Riv) vont faire signer pétition.
- Pose grosses affiches jaunes au Collège MERCI à Québec. 400 étudiants FEP.
- Rencontre CADELL (comité. asso. étudian. Univ. Laval) * vont poser affiches et faire signer pétition
- Cherche espace extérieur pour afficher.
Réussi à poser quelques posters.

*Retour à L'AGEEFEP
(j'ai pris quelques photos. Pense qu'il s'en est pas aperçu)*



L'INDIVIDU SE PRÉPARE À ATTAQUER QUÉBEC



...MÊME LE PATRIMOINE QUÉBÉCOIS

DIANE DEBONVILLE

Foucault ? » J'ai déjà entendu ce nom quelque part, moi... Peut-être l'avez-vous entendu mais sûrement déjà lu. Où ? Dans votre revue de l'Ageefep voyons !

Vice-président aux communications, directeur et rédacteur en chef de la revue, Guy Foucault devient aussi journaliste à ses heures. Il a plusieurs cordes à son arc ce « môssieur » Foucault. Tant et si bien que trois semaines lui ont été nécessaires pour rédiger son curriculum vitae.

Douanier au Port de Montréal, puis à l'aéroport de Dorval, Guy Foucault accéda ensuite aux postes d'agent d'immigration et d'enquêteur spécial. La loi sur l'immigration n'a plus de secret pour lui, mais voilà que, parallèlement à ses charges, Guy Foucault s'occupe de syndicalisme.

En 1972-1973, il est vice-président (l'histoire se répète !) d'un syndicat de l'Alliance de la fonction publique (section aéroports) pour la région de Québec. De cette vice-présidence, il atteindra la présidence pour les aéroports frontaliers et deviendra secrétaire du Conseil régional.

Pour faire reconnaître l'utilisation du français dans la fonction publique fédérale, Guy Foucault s'engage dans une bataille au sein même de l'Alliance pour former une association québécoise des employés fédéraux. Ce rebelle fut sus-

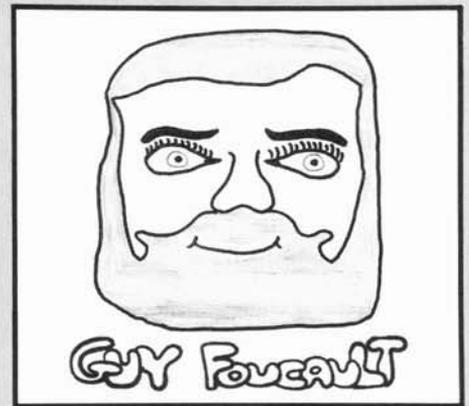
PARLONS UN PEU DE « CELUI QUI PARLE AU NOM DES AUTRES »

pendu de l'Alliance pour une période de cinq ans. Alors, au tournant de ses trente ans, choc pour plusieurs d'entre nous (et Guy Foucault n'échappe pas à la règle), il quitte son emploi au Gouvernement et se lance à fond dans son projet de reconnaissance des francophones dans le mouvement syndical canadien.

Malheureusement, le projet avorte faute d'appuis financiers. Qu'à cela ne tienne, Guy Foucault décide de se lancer en politique.

En 1982, on le retrouve comme candidat du RCM aux élections municipales. Comme il le dira lui-même, avec un petit air de dépit « J'ai presque gagné. Je n'ai perdu que par trois cents voix ». Il a quand même été 2 ans président/coordonateur du RCM pour le quartier DeLorimier-Plateau-Mont-Royal. Il travaille aussi à la pige pour l'immigration, suit des cours à la Fep comme étudiant libre puis comme permanent en droit pour une période d'un an.

Mais comme Guy Foucault est un nostalgique, il revient à la Fep. On le retrouve en 1984/1985 avec le groupe voulant former l'association.



TEL QUE DESSINÉ PAR SON FILS JEFF.

Ouf ! Mais a-t-il eu le temps de manger, de boire ou de faire des enfants forts au travers de tout cela ?

Eh oui, sa cigarette, son café et la photo de Jeff sur son bureau m'en donnent bien la preuve. Un Jeff taquin comme tout, un café inépuisable et une cigarette qui ne veut pas le lâcher !...Et savez-vous ce que ce « môssieur » qui parle-au-nom-des-autres préfère comme lecture de chevet ? Des bandes dessinées... Comme quoi, à l'Ageefep le sérieux ne manque pas d'humour !

LES ENFANTS MALTRAITÉS : UN MAL SOCIAL AUQUEL IL FAUT RÉAGIR

GINETTE ROBILLARD

Les enfants maltraités représentent depuis longtemps un problème difficile à résoudre. Plusieurs facteurs étant en cause, il devient pratiquement impossible de définir une seule approche pour mettre fin aux abus infligés aux enfants. Le même problème se pose lorsque l'on veut identifier les causes, la catégorie de parents qui maltraitent leurs enfants ou la thérapie à employer. Comment s'en sortir ?

Partiellement, le problème peut être résolu par l'application de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille et sur les relations familiales* apparue en 1978. Mais quoique très efficace quant à la sécurité de l'enfant, cette efficacité est moins évidente quant au développement de celui-ci. En effet, tous les aspects psychologiques découlant des sévices corporels ou des atteintes sexuelles ne sont que très peu traités. Ces mêmes aspects psychologiques sont négligés quand vient le temps de déplacer les enfants d'une famille d'accueil à l'autre, à maintes reprises.

On entend généralement par *enfants maltraités* tout enfant dont on a abusé physiquement ou affectivement de même que l'enfant négligé au point que sa santé physique ou affective en est menacée. Les principaux articles de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille et sur les relations familiales* stipulent, quant à eux, que la sécurité et le développement sont menacés lorsque :

- l'enfant est privé de soins, de surveillance ou de direction convenables ;
- l'enfant vit dans des conditions inappropriées ou inconvenantes ;
- l'enfant est victime de sévices corporels ou d'atteintes sexuelles, de négligence physique, matérielle ou affective, d'exploitation sexuelle ou est menacé par des actes de violence domestique graves.

Au Canada, 6 000 enfants sont battus chaque année. De plus, si l'on considère le nombre d'enfants canadiens pris en charge par les services sociaux, ce chiffre doit être multiplié par 10. Aux 60 000 enfants déclarés maltraités, il faut ajouter les enfants qui reçoivent régulièrement des coups de pied, des coups de poing et des morsures, mais qui ne sont pas connus par les services sociaux. On estime qu'au Québec 81 % des enfants blessés sérieusement avaient moins de 6 ans et que 50 % des enfants maltraités de **moins d'un an** étaient sérieusement blessés.

Il est reconnu qu'une grande partie des parents qui font subir de mauvais traitements à leurs enfants ont eux-mêmes été victimes de sévices corporels, qu'ils proviennent souvent de familles instables ou étaient connus des services sociaux durant leur jeunesse. On remarque aussi que 75 % des parents d'enfants maltraités perdent facilement le contrôle de leur colère. Le stress ou l'alcoolisme dont souffrent certains parents, les portent plus facilement à battre leurs enfants que les autres parents. Aussi, les familles d'un niveau socio-économique inférieur ont tendance à utiliser des méthodes d'éducation centrées sur l'usage de sévices corporels comme moyen de discipline.

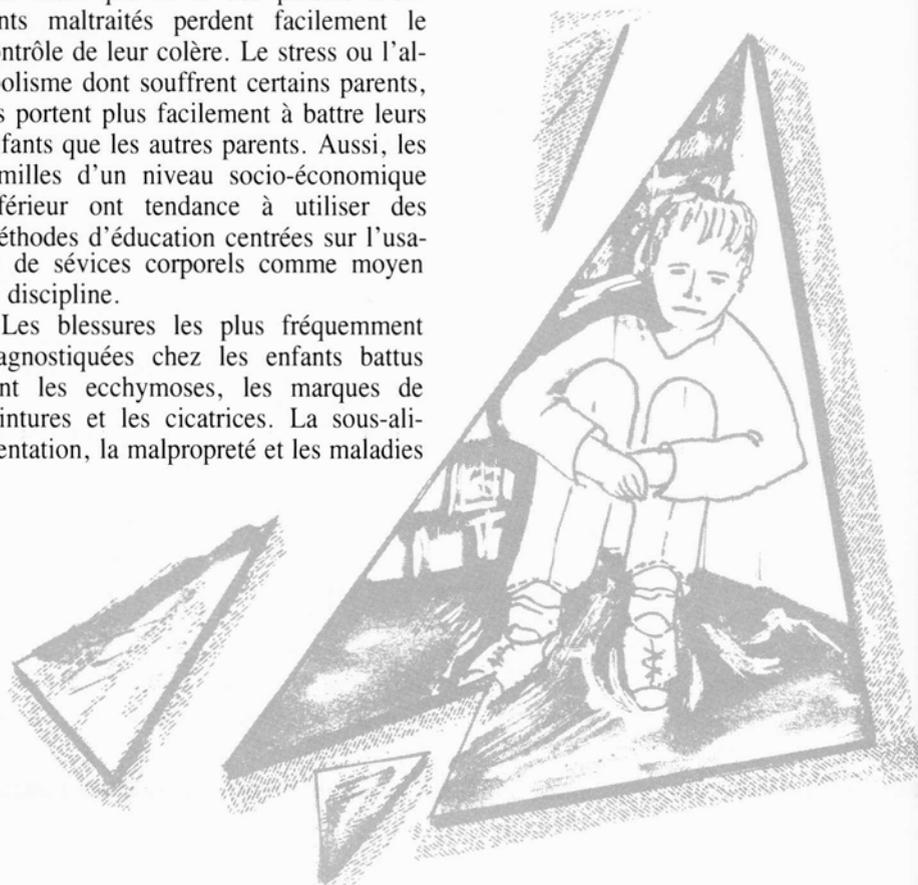
Les blessures les plus fréquemment diagnostiquées chez les enfants battus sont les ecchymoses, les marques de ceintures et les cicatrices. La sous-alimentation, la malpropreté et les maladies

cutanées, telles que la gale, l'irritation due aux couches et les infections causées par la malpropreté sont également des indices de mauvais traitements.

PAUVRETÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La majorité des adultes qui font l'objet de plaintes pour mauvais traitements infligés à un enfant proviennent d'un milieu économiquement défavorisé. Des statistiques récentes nous en convainquent : 60,1 % des foyers où vivent les enfants maltraités ont un revenu annuel inférieur à 6 000 \$; 84 % déclarent un revenu inférieur à 12 000 \$/année. Parmi ces foyers, 28 % représentent des familles monoparentales.

Malgré que la pauvreté économique ne soit pas le seul facteur pouvant engendrer la violence portée aux enfants, il demeure toutefois nécessaire de souli-



gner que **chômage** et **assistance-sociale** sont associés au stress et au risque élevé de problèmes d'adaptation.

Il existe, par ailleurs, des familles qui réussissent à contrer le stress relié au bas niveau économique dans lequel elles vivent par des relations qu'elles entretiennent avec le voisinage. En effet, l'environnement social de la famille permet aux adultes éducateurs de remplir leur rôle avec plus de facilité. Cet environnement peut leur fournir :

1) une aide précieuse dans des moments de crise ou des situations inattendues ;

2) une définition et une application des règles associées à des normes de partage adéquat ;

3) un soutien qui permet aux relations parent-enfant de se dérouler dans un environnement sécuritaire et accueillant.

Il apparaît que l'entraide fournie par l'entourage soit d'un grand secours pour les chefs de famille qui ne peuvent se payer des services de soutien. Le réseau social demeure donc le recours primordial des milieux défavorisés.

APPROCHE THÉRAPEUTIQUE

Voici qu'entre en jeu la gamme des intervenants nécessaires au bon déroulement de l'**intervention thérapeutique**. Que ce soit le médecin, le travailleur social, le psychologue, les infirmier-e-s des soins à domicile ou les auxiliaires familiales, tous sont consultés à titre de personnes ressources dans le problème qui nous intéresse. Chacun peut apporter une aide précieuse à différents niveaux.

Le but du traitement thérapeutique chez les enfants maltraités vise à :

1) replacer l'enfant en foyer stable (naturel ou de substitution) ;

2) éviter la survenue de nouveaux sévices ;

3) faire acquérir aux parents une perception positive de l'enfant ;

4) développer la capacité de la famille à reconnaître ses états de crise ;

5) favoriser le recours aux différentes ressources communautaires ;

6) développer la capacité d'autonomie des familles.

Pour bien intervenir, le ou la thérapeute doit d'abord évaluer l'enfant dans ses caractères uniques, les parents par leurs antécédents et la répercussion de ces derniers sur la situation socio-familiale générale.

L'ampleur du problème oblige les thérapeutes à recourir à différent-e-s professionnel-le-s du domaine médical, social

et psychologique. C'est ainsi qu'entre en scène le médecin, souvent comme premier intervenant. Il elle doit poser un diagnostic précis et assurer une thérapie adéquate. Viens ensuite, le ou la travailleur-se social qui, délégué-e par la Direction de la protection de la jeunesse, doit éclaircir les problèmes inhérents à la détérioration de la situation familiale et viser une éventuelle réorganisation. Le ou la psychologue et le ou la psychiatre peuvent aussi être impliqué-e-s dans le processus d'évaluation et de thérapie. Enfin, les infirmier(e)s des soins à domicile, de même que les auxiliaires familiales jouent leur rôle principalement en ce qui concerne la prise en charge de l'enfant maltraité. Ces derniers intervenants contribuent à l'évaluation par la continuité de leurs soins et de leurs services qui offrent un avantage majeur, celui d'œuvrer directement dans le milieu familial.

De connivence avec les professionnels-les impliqué-e-s, le milieu scolaire, la parenté et le voisinage s'avèrent des aides précieuses au dépistage de parents abusifs, n'étant pas suspectés par ceux-ci.



MAL SOCIAL INEXCUSABLE

Malgré la quantité des interventions possibles, il existe encore un taux considérable d'enfants maltraités au pays. En existera-t-il toujours ? Pourtant notre degré de civilisation et notre niveau de vie en comparaison avec les pays en voie de développement devraient suffire pour nous montrer combien notre seuil de pauvreté est mal considéré. Il en est de même quant au seuil de tolérance de certains parents qui auraient intérêt à vivre quelques mois en **Ethiopie** pour se guérir de ce **mal social** une fois pour toutes. □

CAO/FAO

Synonyme de votre avenir ?

COURS ET SEMINAIRES DE CONCEPTION ASSISTÉE PAR ORDINATEUR

- en architecture, ingénierie, bâtiment, dessin mécanique ou fabrication
- sessions de jour, soir et week-end
- Situé au centre-ville
- Ordinateurs Apollo; Logiciel Auto-trol
- Démonstrations sur rendez-vous (9-17h)

Pour des renseignements additionnels, composez le

744-7000

281-9807

Lundi au jeudi de 10h à 21h
Vendredi de 9h à 17h

425, OUEST DE MAISONNEUVE, MONTRÉAL

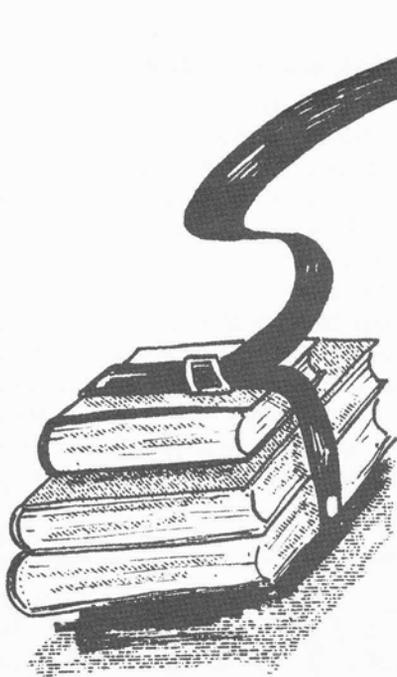
INSTITUT
CAO/FAO



COLLÈGE
VANIER

NOUVELLES RELATIONS ENTRE HOMMES ET FEMMES, DU DR HERB GOLDBERG*

(COLLECTION ACTUALISATION, EDITIONS LE JOUR, 240 P.)



tie du livre explique clairement les pièges de la libération auxquels font face ceux et celles qui veulent sortir de l'impasse. Plusieurs d'entre eux sont déçus par une notion fautive et naïve de la libération. À cet effet, l'auteur réussit très bien à nous faire prendre conscience que pour se libérer, il faut comprendre vraiment ce qu'est la libération des deux sexes. Enfin, la troisième partie nous plonge dans le merveilleux. Il était grandement temps. Le principe de libération est simple : une personne doit avoir atteint sa propre autonomie avant de s'engager dans une relation de couple. Ainsi, elle évite d'utiliser cette dernière comme une sécurité matérielle au lieu de

s'en servir comme moyen de rechercher le bonheur à deux. Chaque partenaire est une entité distincte et lorsque deux partenaires s'unissent, ils doivent être libres d'être eux-mêmes sans aucune censure. Chaque conjoint doit révéler ce qu'il est vraiment et non pas jouer les rôles que la masculinité et la féminité, incrustés depuis l'enfance, veulent qu'il joue. Vivre et laisser vivre (ou être et laisser être), dans une relation de couple, est la clef du succès. En conclusion, ce livre est intéressant même s'il est parfois choquant, mais malheureusement, la traduction ne semble pas respecter certaines règles du français et plusieurs coquilles peuvent nuire à la lecture. □

LOUISE LECLAIRE

*La dynamique du bonheur, du Dr Joseph Murphy**

Lecteurs, lectrices, si vous êtes impulsifs, que vous avez le sommeil fragile, ne lisez pas ce livre avant de vous coucher. Si d'aventure vous décidez de passer outre mes conseils, armez-vous de contenance. L'auteur n'y va pas de main morte pour décrire d'une façon peu reluisante ce qu'il appelle la masculinité et la féminité. Dès les premières lignes, il traite des relations traditionnelles entre les hommes et les femmes et ne se gêne pas pour comparer l'homme à une machine et la femme à un enfant. Vous comprenez mon avertissement ? Cependant, après avoir digéré le ton direct de l'auteur, j'avoue malgré tout qu'il y a du vrai dans ce qu'il raconte. Dans les relations traditionnelles, la femme est soumise et dépendante ; l'homme, maître et macho. Il agit, elle réagit ; et vogue la galère des stéréotypes. La deuxième par-

QUAND J'AI VU CE LIVRE SUR UN RAYON À LA LIBRAIRIE, J'ÉTAIS LOIN DE CROIRE QU'IL M'EMBALLERAIT AUTANT. JE TROUVAIS LE TITRE UN PEU NIAIS ET REMÂCHÉ. DR MURPHY, JE VOUS DOIS DES EXCUSES. J'AI DÉVORÉ CE LIVRE DU DÉBUT À LA FIN AVEC BEAUCOUP D'ÉTONNEMENT. JE DOIS PRÉCISER QUE JE NE M'ATTENDAIS PAS À CE QUE L'ON M'EXPLIQUE LA RELATION CONSCIENT-SUBCONSCIENT À GRANDS DÉPLOIEMENTS DE VÉRITÉS BIBLIQUES. EN EFFET, DANS SON LIVRE, LE DR MURPHY MET EN RELIEF LA RELATION QUI EXISTE ENTRE LE CONSCIENT ET LE SUBCONSCIENT ET INSISTE SUR LES EFFETS D'UN BON ÉQUILIBRE DES DEUX SUR LA QUALITÉ DE LA VIE. IL APPUIE SUR L'IMPORTANCE D'UNE ATTITUDE MENTALE POSITIVE. MAIS, JE LE RÉPÈTE, CE QUI M'A LE PLUS ÉTONNÉ CHEZ L'AU-

TEUR, EST QU'IL ÉTABLIT UNE RELATION ENTRE LE COMPORTEMENT DE L'HOMME ET LES GRANDES VÉRITÉS BIBLIQUES. IL APORTE EN EXEMPLE PLUSIEURS VERSETS DE LA GÉNÈSE QU'IL VULGARISE POUR UNE MEILLEURE INTERPRÉTATION DU PROFANE. POUR COURONNER LE TOUT, IL FOURNIT DES EXERCICES FACILES AFIN DE METTRE EN PRATIQUE LES LOIS DE L'ESPRIT ET LES FORCES INTÉRIEURES QU'IL NOUS FAIT DÉCOUVRIR. LE DOCTEUR MURPHY FAIT DONC D'UNE PIERRE DEUX COUPS : IL NOUS ÉCLAIRE SUR LA PUISSANCE DU SUBCONSCIENT ET NOUS INSTRUIT SUR LA PAROLE DE DIEU. C'EST UN LIVRE QUE JE RECOMMANDE FORTEMENT. DR MURPHY, JE RETOURNE DE CE PAS À LA LIBRAIRIE FEUILLETER UN AUTRE DE VOS NOMBREUX LIVRES...JUSTE POUR VOIR. □

LOUISE LECLAIRE

(ÉDITIONS DANGLES-RAFFIN, COLLECTION *La science de l'être*, 206p.)



Abonnez-vous à **CROC**, le vrai magazine des étudiants et des étudiantes de la faculté de l'Éducation permanente.

- 12 numéros par année avec à chaque mois un thème amusant, une revue humoristique de l'actualité, le concours de la ville la plus drôle, des bandes dessinées, un photo-théâtre...

- Envoyés sous cellophane 15 jours avant la mise en kiosque.

- En plus, vous recevrez gratuitement une prime exclusive à nos abonnés: une série de cartes de souhaits CROC bonnes pour toutes les occasions!

Abonnez-vous maintenant et **épargnez 30 % sur le prix en kiosque** (24 \$ au lieu de 34,50 \$).

Pour vous abonner, voyez l'enveloppe insérée dans cette revue ou retournez le coupon-réponse avec votre chèque ou mandat postal.

Je m'abonne à CROC aujourd'hui même
1 an/12 numéros 24 \$

Chèque Mandat postal

NOM

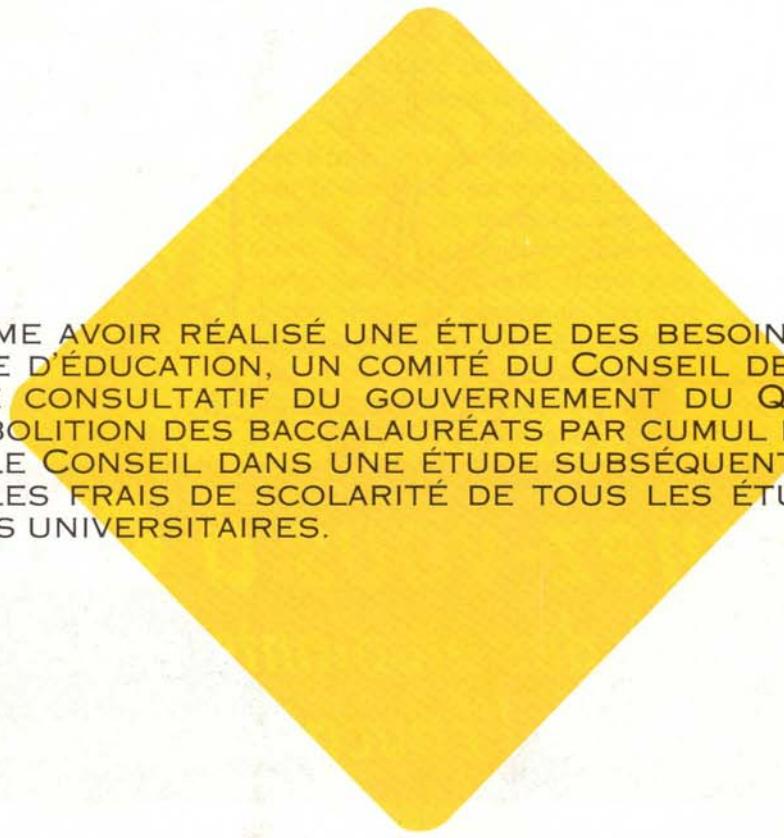
ADRESSE

CODE POSTAL

À retourner accompagné de votre paiement à:
CROC, 5800, avenue Monkland, Montréal, H4A 1G1

Allouez 6 semaines entre l'encaissement de votre paiement et la réception du premier magazine.





SANS MÊME AVOIR RÉALISÉ UNE ÉTUDE DES BESOINS DES ADULTES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, UN COMITÉ DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS, ORGANISME CONSULTATIF DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, RECOMMANDE L'ABOLITION DES BACCALaurÉATS PAR CUMUL DE CERTIFICATS. DE PLUS, LE CONSEIL DANS UNE ÉTUDE SUBSÉQUENTE, PROPOSE DE DOUBLER LES FRAIS DE SCOLARITÉ DE TOUS LES ÉTUDIANTS ET LES ÉTUDIANTES UNIVERSITAIRES.

